

May 2017



LOBI
INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Empowered lives.
Resilient nations.

ANNUAIRE CARTOGRAPHIQUE

DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER
ENTRE LE **BURKINA FASO**, LE **MALI**
ET LE **NIGER** (ESPACE DE L'IIRSAHEL)

Dr. Edmond SOUGUÉ

SOMMAIRE

	INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
	PREMIÈRE PARTIE: LES DONNÉES DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER	5
[1]	L'espace transfrontalier sahélien Burkina Faso-Mali-Niger : périmètre	7
	La dynamique transfrontalière dans l'espace sahélien	
	L'organisation administrative dans les trois pays et le périmètre transfrontalier	9
[2]	Les ressources géographiques	13
	La géographie physique et l'environnement	13
	Les ressources hydrographiques : la problématique de l'eau face aux changements climatiques	15
[3]	La démographie : une démographie diffuse aux abords des frontières	17
[4]	L'économie locale transfrontalière	20
	Une faible production agricole céréalière mais globalement en hausse	20
	La production pastorale et la santé animale : espace IRSahel, espace pastoral par excellence	23
	Les infrastructures économiques et commerciales : des difficultés d'accès à plusieurs zones de production.....	33
[5]	La santé : une faible couverture en infrastructures et en personnel médical, mais des postes de santé frontaliers mutuellement fréquentés	40
[6]	Les projets transfrontaliers IRSahel	42
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES	47

DEUXIÈME PARTIE: ANNUAIRE DES ACTEURS	49
[1] Les collectivités territoriales	51
[2] Les acteurs du secteur agricole	55
[3] Les acteurs de l'élevage	59
[4] Les acteurs du commerce	63



Barrage de Yakuta. E. SOUGUÉ
Photo de terrain 2014

TABLE DES ILLUSTRATIONS



LISTE DES CARTES

■ Carte 1	11
■ Carte 2	12
■ Carte 3	14
■ Carte 4	16
■ Carte 5	18
■ Carte 6	19
■ Carte 7	22
■ Carte 8	25
■ Carte 9	26
■ Carte 10	27
■ Carte 11	29
■ Carte 12	30
■ Carte 13	32
■ Carte 14	34
■ Carte 15	39
■ Carte 16	41
■ Carte 17	43
■ Carte 18	46



LISTE DES TABLEAUX

■ Tableau 1 : Découpage administratif	9
■ Tableau 2 : Population des régions l'espace transfrontalier	17
■ Tableau 3 : Production de céréales	20
■ Tableau 4 : Croissance annuelle du cheptel par région	23
■ Tableau 5 : Les principales Collectivités de l'espace transfrontalier de l'IIRSahel ..	51
■ Tableau 6 : Les acteurs du secteur agricole	55
■ Tableau 7 : Acteurs du secteur de l'élevage	59
■ Tableau 8 : Acteurs du commerce : Chambres consulaires de commerce	63



LISTE DES GRAPHIQUES

■ Graphique 1 : Évolution de la production annuelle de céréales dans les régions frontalières	21
■ Graphique 2 : Évolution de la production annuelle totale de céréales pour l'espace transfrontalier	21



LISTE DES PLAGES PHOTOS

■ Image 1 : Aménagements hydrauliques dans l'espace transfrontalier de l'IIRSahel ..	13
■ Image 2 : Aire d'abatage de Seytenga	28
■ Image 3 : Commercialisation et marchés à bétail dans la zone transfrontalière de l'IIRSahel	35
■ Image 4 : Problématique du transport en saison de pluie dans l'espace de l'IIRSahel	38
■ Image 5 : Abattoir Séchoir de Taka (commune de Téra) construit avec l'appui financier de l'UNCDF (Projet LoBI)	45

[0]

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

Présentation de l'annuaire

L'annuaire cartographique se veut un outil de facilitation de la connaissance territoriale et de vulgarisation des initiatives pilotes de coopération transfrontalière dans l'espace sahélien entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il est destiné aux acteurs territoriaux de cet espace c'est-à-dire principalement aux collectivités territoriales, aux autorités administratives, aux acteurs économiques et aux partenaires techniques et financiers qui souhaitent appuyer les initiatives de coopération transfrontalière.

Dans un premier temps, il permet aux collectivités et acteurs de la zone transfrontalière concernée, de renforcer la connaissance de leur espace. Pour ce faire, les ressources économiques et sociales, les équipements et services potentiellement utilisables par les populations venues de part et d'autre des frontières sont cartographiés dans une vision de partage et d'utilisation mutuelle. L'annuaire met en évidence de ce fait, les insuffisances et les potentialités de l'espace transfrontalier à travers des cartes, graphiques et autres informations statistiques concernant l'espace. Il sert dans ce sens, au processus de prise de décision en matière de développement économique et social.

Dans un deuxième temps, il facilite les échanges entre les acteurs institutionnels de l'espace à partir de son organisation territoriale et des services disponibles. Enfin, l'annuaire transfrontalier a une fonction de vulgarisation et de promotion des dynamiques transfrontalières. Il présente ainsi quelques projets et initiatives transfrontalières.

L'annuaire se structure en deux principales parties : Les données de l'espace transfrontalier sous forme de cartographies et l'annuaire des acteurs.

- L'organisation administrative ;
- La démographie ;
- Les ressources hydrographiques ;
- La production économique du territoire : agriculture et élevage ;
- Les ressources pastorales ;
- La transhumance transfrontalière et le commerce transfrontalier de bétail ;
- La mobilité transfrontalière ;
- La couverture et la répartition des services de santé ;
- Les projets transfrontaliers réalisés ou en cours de réalisation.

Remarque méthodologique

La plupart des cartes présentées dans ce document ont été réalisées avec divers fonds et sources de données.

Fonds de cartes

Le tracé des limites administratives internes aux Etats et des frontières internationales figurant sur ces cartes ne sont qu'indicatives et ne représentent aucune valeur juridique. Les limites administratives et les frontières internationales sont celles communément utilisées jusque-là et disponibles sur les bases de données internationales.

Un nouveau découpage est récemment adopté au Mali modifiant les limites administratives des régions de Tombouctou et de Gao. Au Niger le découpage départemental n'est également qu'indicatif car en fonction des sources, le tracé des limites de département peut varier. De même la délimitation de la frontière entre le Burkina Faso et le Niger a été précisée par l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) en 2013 modifiant le tracé de la frontière initialement présent sur les anciennes cartes. Les fonds cartographiques utilisés dans le présent document n'ont pas pu être mis à jour pour tenir compte de ces changements en l'absence de données fiables et uniques.

Données utilisées et difficultés de cartographie et d'uniformisation

Dans le souci de représenter des faits transfrontaliers, le niveau de représentation des données devrait être le plus précis possible, c'est-à-dire au niveau déconcentré le plus bas comme la commune par exemple. Nous n'avons pas pu obtenir des données désagrégées au niveau communal ou départemental pour les trois pays couverts et pour toutes les thématiques.

Comme un premier travail en attendant de disposer des données désagrégées sur une échelle convenable (provinciale, départementale ou communale...), le niveau de découpage utilisé est la région. Les cartes régionales ainsi présentées

ont l'inconvénient de montrer des phénomènes régionaux ne favorisant pas une lecture transfrontalière plus fine. Elles présentent néanmoins l'état des faits cartographiés permettant d'avoir une idée de la situation de l'espace transfrontalier.

Les données utilisées sont issues de plusieurs sources et de divers formats (fichiers SHP, Excel, PDF, Word, photos, manuscrits, documents papiers, etc). Cette diversité de sources ainsi que leurs natures et formats rendent très fastidieux le travail de constitution d'une base de données unique pour la zone transfrontalière. En outre, l'exploitation des données a montré que selon diverses sources du même pays ou d'un pays à l'autre, les informations concernant le même thème sont différentes. C'est par exemple le cas des données de population 2012 et 2013 du Mali et du Niger selon les sources de l'annuaire statistique nationale et des annuaires de santé pour les mêmes années. Plusieurs incohérences sont notées ce qui rend encore plus difficile la compilation et les analyses. En plus d'un pays à l'autre et selon les sources, les nomenclatures utilisées pour définir certains éléments sont différentes ce qui ne permet d'uniformiser une cartographie des infrastructures pastorales par exemple. Aires d'abattage, abattoirs, parcs de vaccination ne sont pas définis et comptés de la même manière. Dans d'autres cas pour être dénombré, il faut que l'infrastructure soit conforme à certaines normes données or celles-ci sont différentes d'un pays à l'autre et les données des annuaires ne définissent pas forcément les caractéristiques des infrastructures permettant d'uniformiser les normes. Ce biais statistique est mis en évidence ici pour attirer l'attention sur les producteurs de données. En effet, il est important d'avoir des normes uniformisées pour permettre une lecture analytique des problématiques de développement territorial de la région.

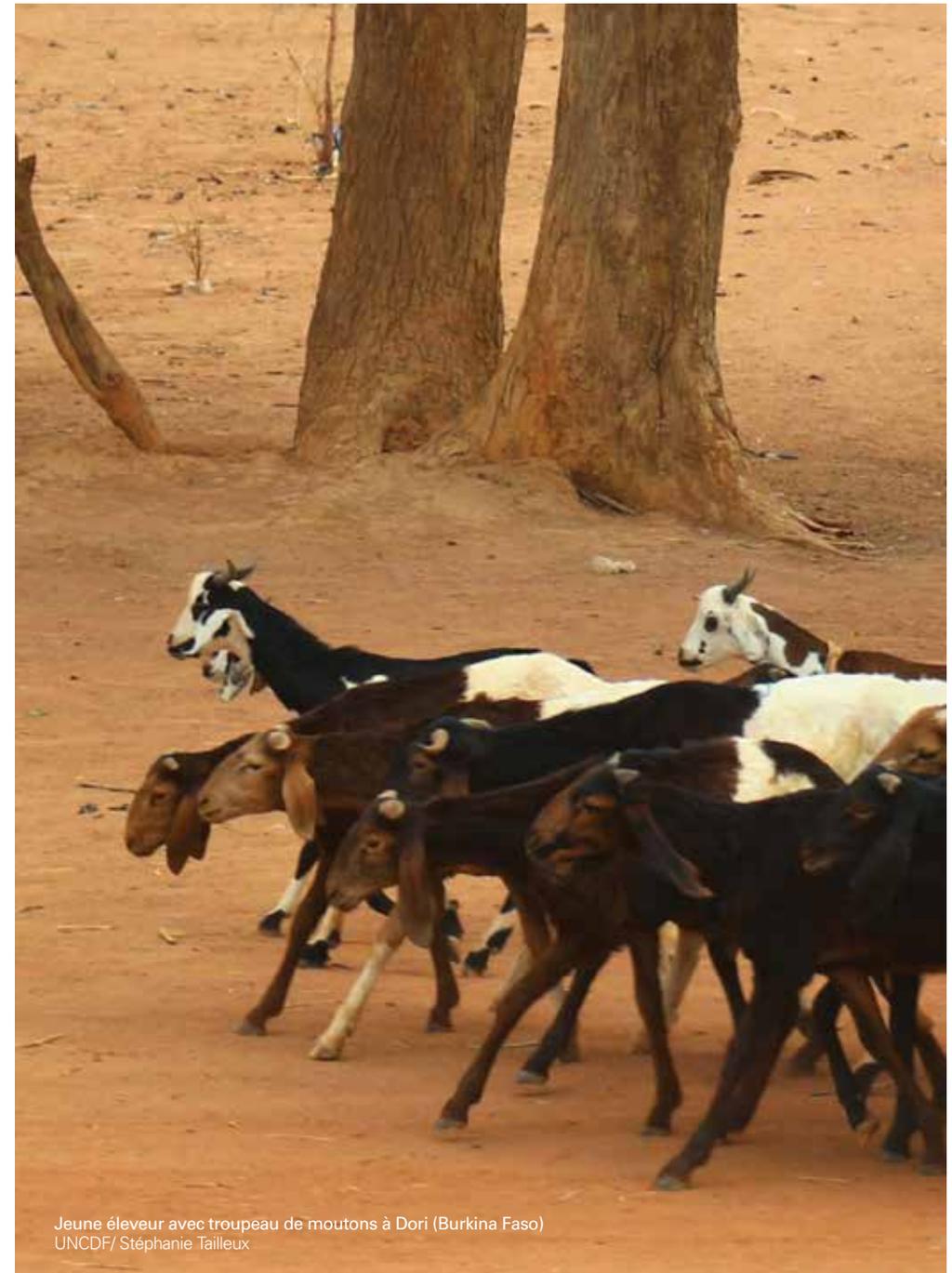
De façon générale, les données statistiques utilisées proviennent de :

- données statistiques des instituts nationaux de statistiques et de la démographie :
 - les données de Recensements Généraux de Populations et de l'Habitat (RGPH) ;
 - les annuaires statistiques nationaux du Niger, du Mali et du Burkina Faso ;
 - les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages.
- données des ministères sectoriels : les annuaires statistiques de la santé, de l'éducation, etc. ;
- données publiées par le Système des Nations Unies : FAO (<http://www.countrystat.org/> notamment concernant la production économique agricole et pastorale), OCHA (Humanitarianresponse.info), ... ;
- données contenues dans les documents de planification locale (PDC, PDSEC, plans régionaux de développement...) ;
- fichiers et autres données obtenues directement de l'administration ou des acteurs lors de différentes missions de terrain.

Lorsque cela est possible, les dynamiques analysées portent sur une période des dix dernières années à partir de la date de disponibilité la plus récente de l'information. Pour des comparaisons régionales et le calcul des parts, les moyennes calculées sur dix ans ont été utilisées.

Remarques générales

Compte tenu de toutes ces difficultés, il va de soi que ce travail soit perfectible. Il s'agit d'un travail continu qui ne demande qu'à être affiné au fur et à mesure de la disponibilité et du traitement des informations.



Jeune éleveur avec troupeau de moutons à Dori (Burkina Faso)
UNCDF/ Stéphanie Tailleux



PREMIÈRE PARTIE :

LES DONNÉES DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER



Traversée par pirogue d'une route coupée en saison pluvieuse
Dori-Falagoutoun

[1]

L'ESPACE TRANSFRONTALIER SAHÉLIEN

BURKINA FASO-MALI- NIGER : PÉRIMÈTRE

La dynamique transfrontalière dans l'espace sahélien

Les fondements

La dynamique de coopération transfrontalière existante entre les collectivités territoriales de l'espace entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, zone du Liptako Gourma, tire son origine d'une coopération informelle entre la commune de Dori et celle de Téra et sur les relations de coopération et de bon voisinage entre les populations de ces communes.

C'est ainsi que dès 2009, les deux communes ont bénéficié d'un financement d'environ deux milliards de FCFA de l'Union Européenne pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les deux communes. S'inspirant de l'expérience de cette coopération entre elles, l'initiative d'impliquer les autres villes sahéliennes partageant les mêmes défis de développement dans la mutualisation de leur effort pour mobiliser des financements importants a été entreprise.

A partir de 2011, sous l'instigation de l'ancien Maire de Dori, Hama Arba Diallo, une série d'actions, de rencontres et de démarches furent entreprises pour aboutir à un document de projet intitulé « *Initiative pour l'Intégration des Infrastructures Régionales du Sahel (2011-2016)* »¹ avec l'appui technique et financier de l'UEMOA. Les projets identifiés sont tirés des plans de développement communaux des collectivités territoriales qui ont pris part aux différentes rencontres. Il s'agissait des communes urbaines de Dori, Djibo, Gorom Gorom et Sebba au Burkina Faso, des communes urbaines de Gao, de Tombouctou et du Conseil Régional de Tombouctou au Mali, des communes urbaines de Téra et de Tillabéri au Niger.

1 Le premier document de projet élaboré avec l'appui technique de Yam International sur financement de la commission de l'UEMOA est intitulé « *Initiative pour l'Intégration des Infrastructures Régionales du Sahel 2011-2016, un projet pilote pour la prise en compte des collectivités locales de Dori, Djibo, Gorom Gorom, Sebba, Téra, Tillabéri, Gao, Tombouctou dans le processus d'intégration dans l'espace UEMOA* » mars 2011. Ainsi l'acronyme IIRSahel correspond à cet intitulé. Mais dans certains documents tels que les comptes rendus et les projets prioritaires lors des Assises de Gao de juillet 2011, l'acronyme IIRSahel est utilisé. Le PRODOC du projet LOBI utilise ce même acronyme avec deux « i » au lieu de trois mais désignant « *Initiatives pour l'Intégration Régionale du Sahel* ». En fait les deux acronymes désignent systématiquement le même programme. Pour des soucis de cohérence, l'acronyme IIRSahel est utilisé tout au long de ce document.

Le projet IIRSahel

Le projet intitulé IIRSahel résulte donc d'une volonté des collectivités parties prenantes de trouver des ressources pour le financement des infrastructures socioéconomiques pour le développement de leurs territoires respectifs et de l'espace transfrontalier sahélien en particulier en lui dotant des infrastructures nécessaires.

Elles ont ainsi voulu saisir l'opportunité qu'offre la coopération décentralisée transfrontalière en s'associant pour créer un cadre commun de recherche de financement compte tenu de leurs faibles moyens financiers. Le problème essentiel initial était comment trouver des moyens financiers pour réaliser les investissements contenus dans leurs plans de développement. Ces collectivités territoriales sont toutes situées dans une zone sahélienne dont les problématiques de développement sont basées sur le potentiel en élevage et en agriculture autour de mares. Mais elles souffrent d'une insuffisance caractérisée en infrastructures de transport, d'infrastructure marchandes et de services de base comme l'accès à l'eau, la santé et l'éducation permettant de créer plus de revenus pour les populations tout en valorisant le potentiel commun existant.

Le premier document de projet (mars 2011) dont le financement est soumis à l'UEMOA comporte **cinq axes**, à savoir:

- la réalisation d'équipements pastoraux ;
- la réalisation et la gestion des équipements marchands ;
- la réalisation d'infrastructures routières à caractère sous-régional et fluvial ;
- la construction d'équipements culturels et sportifs ;
- le renforcement de capacités de collectivités territoriales et la recherche de sources d'énergie positive (énergie propre).

La C3Sahel

Dans le même temps, les échanges entre les collectivités ont abouti à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de pilotage qui donnera lieu à une cellule de coopération décentralisée transfrontalière appelée la Cellule de Coopération Décentralisée Transfrontalière entre les Collectivités du Sahel (C3Sahel). Mais celle-ci n'a pu être formalisée qu'en fin 2016.

En effet, de 2011 jusqu'au démarrage du projet LoBI en 2013, le projet IIRSahel n'a pas connu d'avancée notable. Différents événements ont ralenti la mobilisation des acteurs et des partenaires financiers notamment la crise survenue au nord du Mali courant 2012 et l'instabilité politique qui s'en est suivie entre autres.

Le démarrage des projets LoBI a permis une relance de la dynamique transfrontalière au moins entre le Burkina Faso et le Niger, mais a connu aussi différents événements comme l'insurrection populaire au Burkina Faso et le décès brutal du maire de Dori, M. Hama Arba Diallo, acteur majeur du pilotage de la dynamique, qui ont ralenti la mise en oeuvre du programme.

Depuis 2015, l'arrivée de plusieurs autres acteurs intervenant dans le domaine de la coopération transfrontalière dans l'espace transfrontalier sahélien a donné un nouveau souffle à la dynamique transfrontalière. En plus du projet LoBI, il faut désormais tenir compte notamment du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) financé par la Coopération Suisse en appui au Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'UEMOA, du projet Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS) initié par la Coopération française et hébergé à l'Autorité de Développement de la Région du Liptako Gourma (ALG) et du Programme de Gestion des Frontières et des Communautés Frontalières lancé par le PNUD en 2015-2016.

Avec ces appuis et avec le renouvellement des élus et leur volonté commune de renforcer la dynamique transfrontalière, la C3Sahel a pu être formalisée le 25 novembre 2016 par la signature d'une convention-cadre de coopération transfrontalière entre les neuf collectivités territoriales dont le siège est basé à Dori.

Cette convention de création de la C3Sahel a pour objet de promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales signataires en vue de renforcer des liens de solidarité et de contribuer au développement socio-économique et culturel de leurs populations dans le cadre d'une structure créée à cet effet.

La coopération décentralisée transfrontalière s'articule autour des trois axes prioritaires à savoir :

- l'échange d'expériences entre les collectivités locales des pays membres de l'espace UEMOA ;
- la promotion de la paix et de la sécurité dans l'espace UEMOA ;
- la promotion de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA à travers la réalisation d'équipements pastoraux, l'appui à la réalisation et à la gestion d'équipements marchands, la réalisation des infrastructures routières et fluviales en vue de faciliter la mobilité des biens et des personnes, la réalisation d'équipements sportifs et culturels, et la réalisation des équipements à énergie positive.

La C3Sahel est une structure à but non lucratif dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Son rôle est donc d'assurer le pilotage et la coordination des projets transfrontaliers dans l'espace. La C3Sahel dispose de trois organes lui permettant de coordonner les projets à travers un plan d'action. Il s'agit du Congrès, du Comité de Pilotage et de la Cellule technique de coordination et d'appui à la mise en oeuvre des actions dont les attributions sont définies dans les statuts et le règlement intérieur.

Les collectivités territoriales de la C3Sahel

En dehors de la région de Tombouctou, les huit autres collectivités sont les huit principales villes (communes urbaines) constituant les pôles urbains de l'espace transfrontalier à savoir Gao et Tombouctou au Mali, Dori, Gorom Gorom, Djibo et Sebba au Burkina Faso, Téra et Tillabéri au Niger.

La population cumulée de l'ensemble de ces huit communes est d'environ 700 000 habitants en 2017. Cette population représente 11% de la population totale des quatre régions auxquelles elles appartiennent. En effet, selon le découpage administratif, les huit villes appartiennent à quatre régions qui sont frontalières et qui forment l'espace élargi de l'IIRSahel. Ces villes sont aussi les chefs-lieux de provinces, de cercles et de départements selon l'organisation administrative présentée ci-dessous qui nous permettra de délimiter l'espace transfrontalier.



Barrage de Yakuta (Dori, Burkina Faso)
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

L'organisation administrative dans les trois pays et le périmètre transfrontalier

L'organisation administrative

L'organisation administrative dans les trois pays permet de comprendre les différents niveaux de découpage et les niveaux de décentralisation ainsi que la correspondance entre les autorités administratives. Le tableau suivant présente cette organisation (Tableau 1).

La commune (rurale ou urbaine) est la collectivité territoriale décentralisée de base dans les trois pays. Après vient le cercle au Mali comme une collectivité territoriale intermédiaire entre la région et la commune. Et ensuite la région complète ce tableau à trois niveaux pour le Mali. Dans les deux autres pays les collectivités territoriales sont la commune et la région.

Tableau 1 : Découpage administratif

	Burkina Faso		Mali		Niger	
Niveau	Circonscriptions administratives/ Autorité administrative	Collectivités territoriales correspondantes/ Représentant de la collectivité territoriale	Circonscriptions administratives/ Autorité administrative	Collectivités territoriales correspondantes/ Représentant de la collectivité territoriale	Circonscriptions administratives/ Autorité administrative	Collectivités territoriales correspondantes/ Représentant de la collectivité territoriale
1	Région / Gouverneur de région	Conseil Régional /Président de Conseil Régional)	Région / Gouverneur de région	Conseil Régional/Président de Conseil Régional	Région / Gouverneur de région	Conseil Régional/ Président de Conseil Régional
2	Province/ Haut-Commissaire	Pas de collectivité élue correspondante	Cercle/préfet	Conseil de cercle (Président du conseil de cercle)	Département/préfet	
3	Département	Commune /maire	Anciennes sous-préfectures	Commune /Maire	Anciens arrondissements	Commune / Maire
4	Villages /Président du Conseil Villageois de Développement (délégué de village)		Village / chef de village		Village /délégué Cantons/Chef	

Le périmètre de l'annuaire : délimitation de l'espace transfrontalier

L'espace transfrontalier de l'IIRSahel n'est pas réellement défini. A l'élaboration du projet IIRSahel, cet espace pouvait être considéré a priori comme les espaces d'influence des principales villes initiatrices du projet. Si on considère que les espaces d'influence de ces villes regroupent les régions administratives desquelles elles sont les chefs-lieux, on aboutit à une délimitation de l'espace transfrontalier du projet IIR-Sahel à partir de l'espace formé par les quatre anciennes régions administratives².

Au lancement du projet « Initiatives Transfrontalières de Développement Local » (Local Cross-Border Initiatives - LoBI) de l'UNCDF, les études sur les dynamiques transfrontalières soutenant les projets d'infrastructures, les migrations, les mobilités avaient mis en évidence des liens transfrontaliers entre des localités de la province du Soum au Burkina Faso et la région de Mopti au Mali, notamment entre Djibo et plusieurs localités telles que Douentza et Koro. L'espace transfrontalier s'était alors agrandi à la région de Mopti bien que la ville de Mopti ne soit pas formellement partie prenante aux initiatives du projet IIRSahel.

Le périmètre géographique transfrontalier dans une dimension élargie peut donc être délimité par ces régions administratives à savoir les régions Tombouctou/Taoudénit, Gao/Ménaka et de Mopti au Mali, la région du Sahel au Burkina Faso et la région de Tillabéri au Niger (cf. Carte 1 découpage administratif).

Cependant, l'analyse de l'espace montre des relations de proximité transfrontalières entre certaines villes et localités de l'espace. Ces relations sont par exemple :

- les mobilités transfrontalières saisonnières liées à la transhumance entre Gao, Djibo et aux ressources fourragères et en eau ;
- les circuits de commercialisation du bétail et les réseaux de commerce transfrontalier ;
- les migrations de populations ;
- les relations sociales et culturelles entre les populations et les collectivités territoriales.

Ces relations de proximité et les flux permettent de déterminer un espace transfrontalier de proximité autour des trois frontières dans lequel les villes jouent un rôle de pôles structurants.

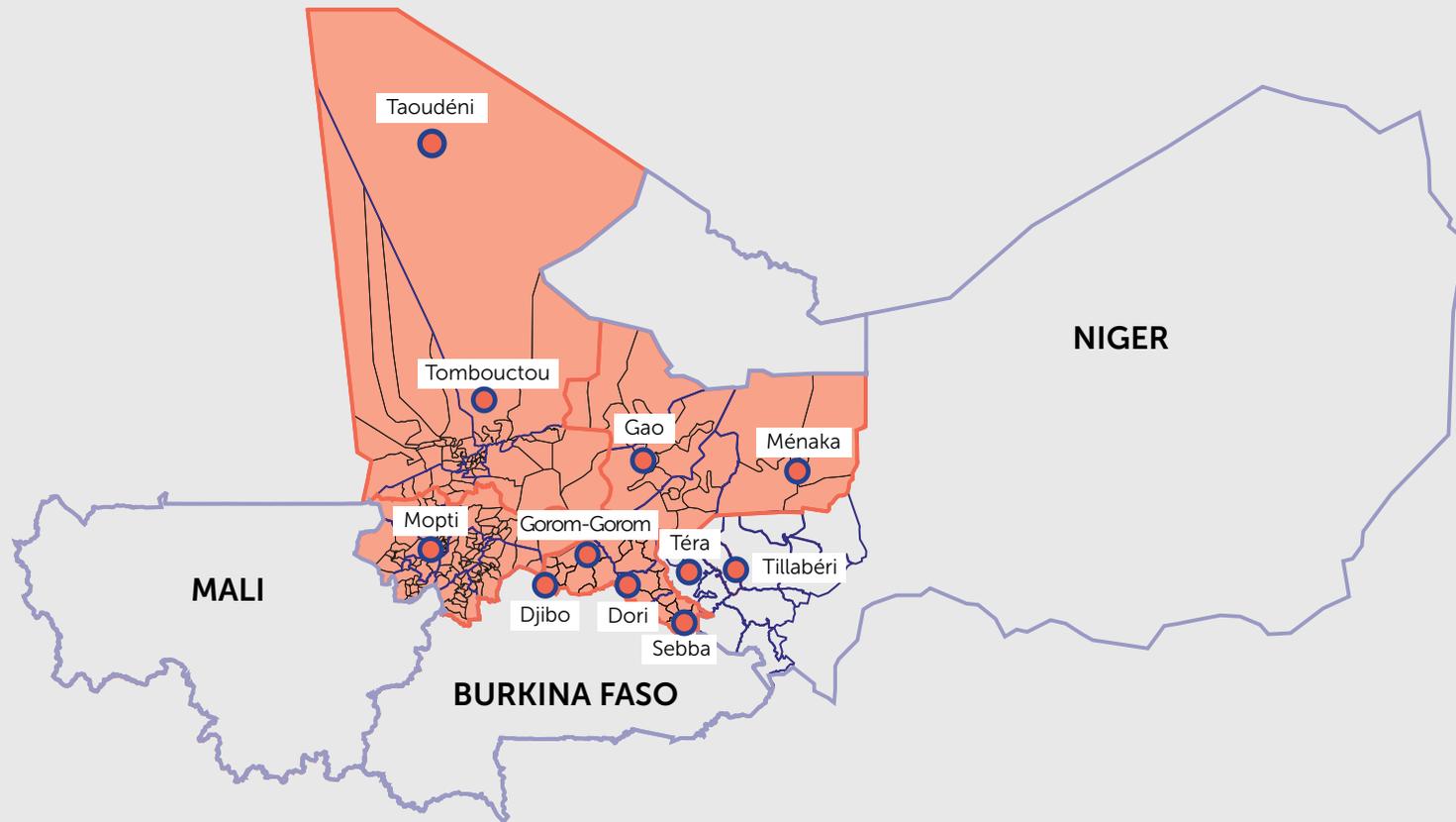
La Carte 2 présente cet espace de proximité transfrontalière et le découpage territorial qui y correspond. Ce découpage privilégie les seconds niveaux administratifs partageant la frontière. Il s'agit des cercles frontaliers des régions de Gao, Tombouctou et de Mopti, des provinces frontaliers de la région du Sahel et des départements frontaliers de la région de Tillabéri.

Cet espace de proximité correspond au périmètre d'intervention des études actuellement en cours sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) de la zone de l'IIRSahel dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la C3Sahel dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière Locale en appui au CCT de l'UEMOA.

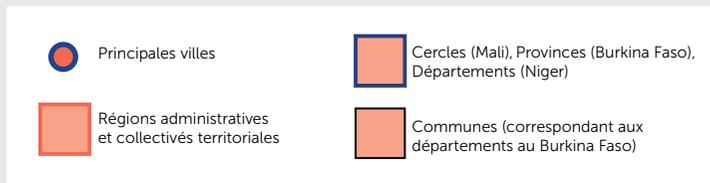
2 Il faut noter que depuis 2016, les découpages des régions de Tombouctou et de Gao ont changé. En effet avec l'application en 2016 de la Loi N°2012-018 du 15 février 2012 portant création des Cercles et Arrondissements des Régions de Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal, deux nouvelles régions font leur apparition au nord du Mali. Il s'agit de la région de Taoudénit, 9ème région et de la région de Ménaka, 10ème région. La région de Ménaka faisait partie intégrante de la région de Gao. Elle devient une région frontalière au Burkina et au Niger. La région de Tombouctou également est divisée en deux avec une nouvelle région celle de Taoudénit située dans le septentrion du Mali et frontalière à l'Algérie et à la Mauritanie. Avec cette nouvelle région, Tombouctou n'est plus frontalière qu'avec le Burkina Faso. Pour des raisons d'absence de données spécifiques et d'absence de tracés des limites administratives de ces nouvelles régions, nous gardons l'ancien découpage avec l'appellation Gao/Ménaka, Tombouctou/Taoudénit.

Carte 1 : Découpage administratif de l'espace transfrontalier entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger

DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER ENTRE LE BURKINA FASO, LE MALI ET LE NIGER



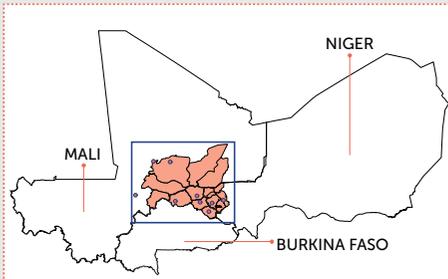
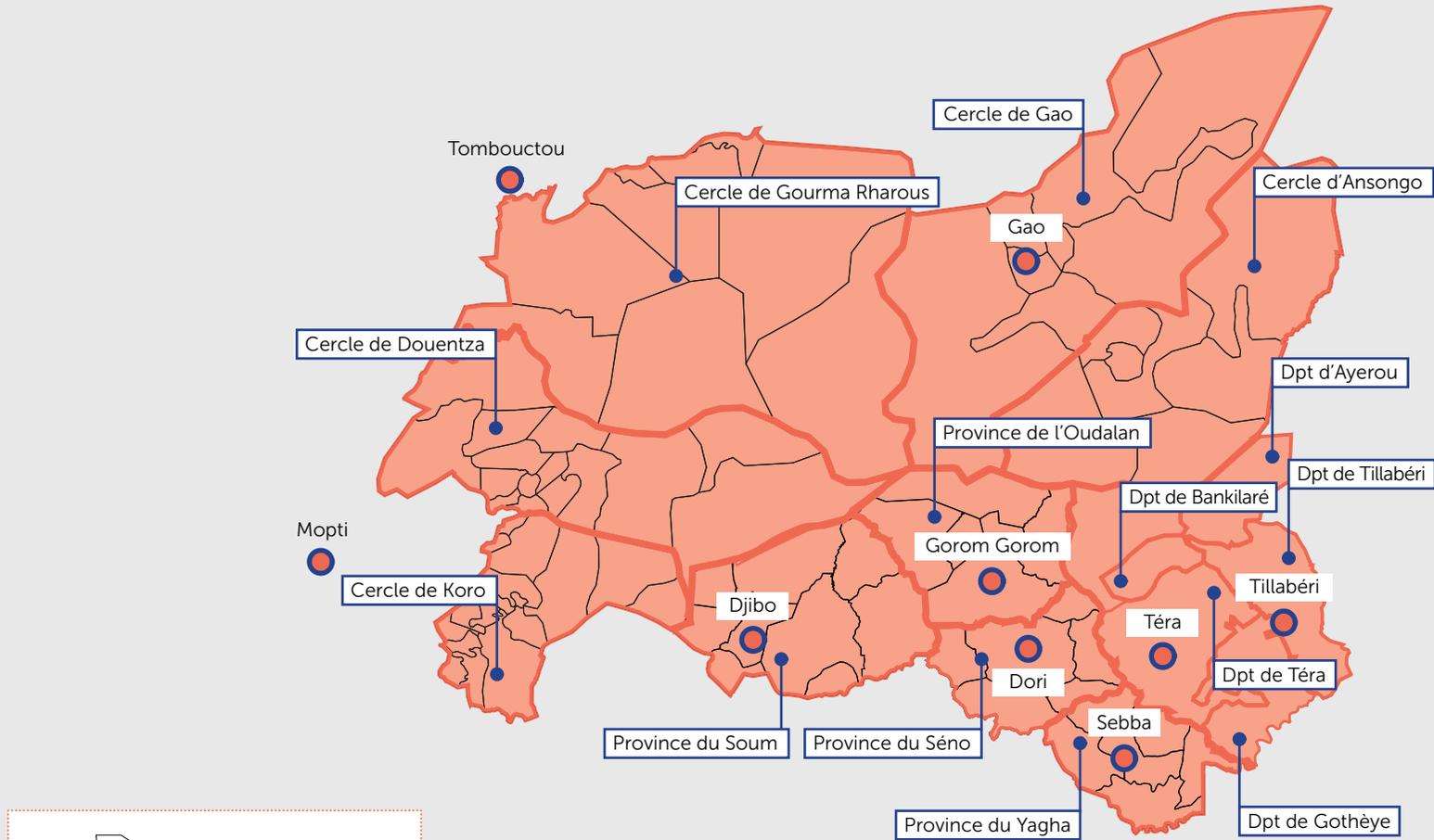
LÉGENDE :



Source de données : fond de carte OCHA
© UNCDF (LoB), E. Sougué, 2017

Carte 2 : Espace transfrontalier de proximité

ESPACE TRANSFRONTALIER DE PROXIMITÉ



LÉGENDE :

- PRINCIPALES VILLES
- COMMUNES

CERCLE/
DÉPARTEMENT/
PROVINCE

ESPACE TRANSFRONTALIER DE PROXIMITÉ :
Cercles (Mali), Provinces (Burkina Faso),
Départements (Niger) frontaliers



[2]

LES RESSOURCES GÉOGRAPHIQUES

La géographie physique et l'environnement

L'espace sahélien transfrontalier ainsi présenté est un espace de transition :

- entre le Sahara et la côte ;
- entre les zones climatiques arides et semi-arides avec un climat de type plutôt sahélien ;
- entre les isohyètes normales de 200 et 600 mm /an ;
- entre des types de végétations de formation herbeuse boisée à Acacia et formation buissonnante décidue plutôt au sud d'une part, et une formation herbeuse et arbustive au nord d'autre part.

Cette géographie conditionne les pratiques agricoles. C'est un espace pastoral avec des systèmes de production de type agro-pastoral combinant culture extensive de céréales (mil/sorgho) et d'élevage traditionnel extensif. Dans les abords du fleuve Niger, un système de culture irriguée est pratiqué. Celle-ci concerne notamment la région de Mopti au Mali ainsi que Tillabéri au Niger (Carte 3).

Aménagements hydrauliques dans l'espace transfrontalier de l'IIRSAhel



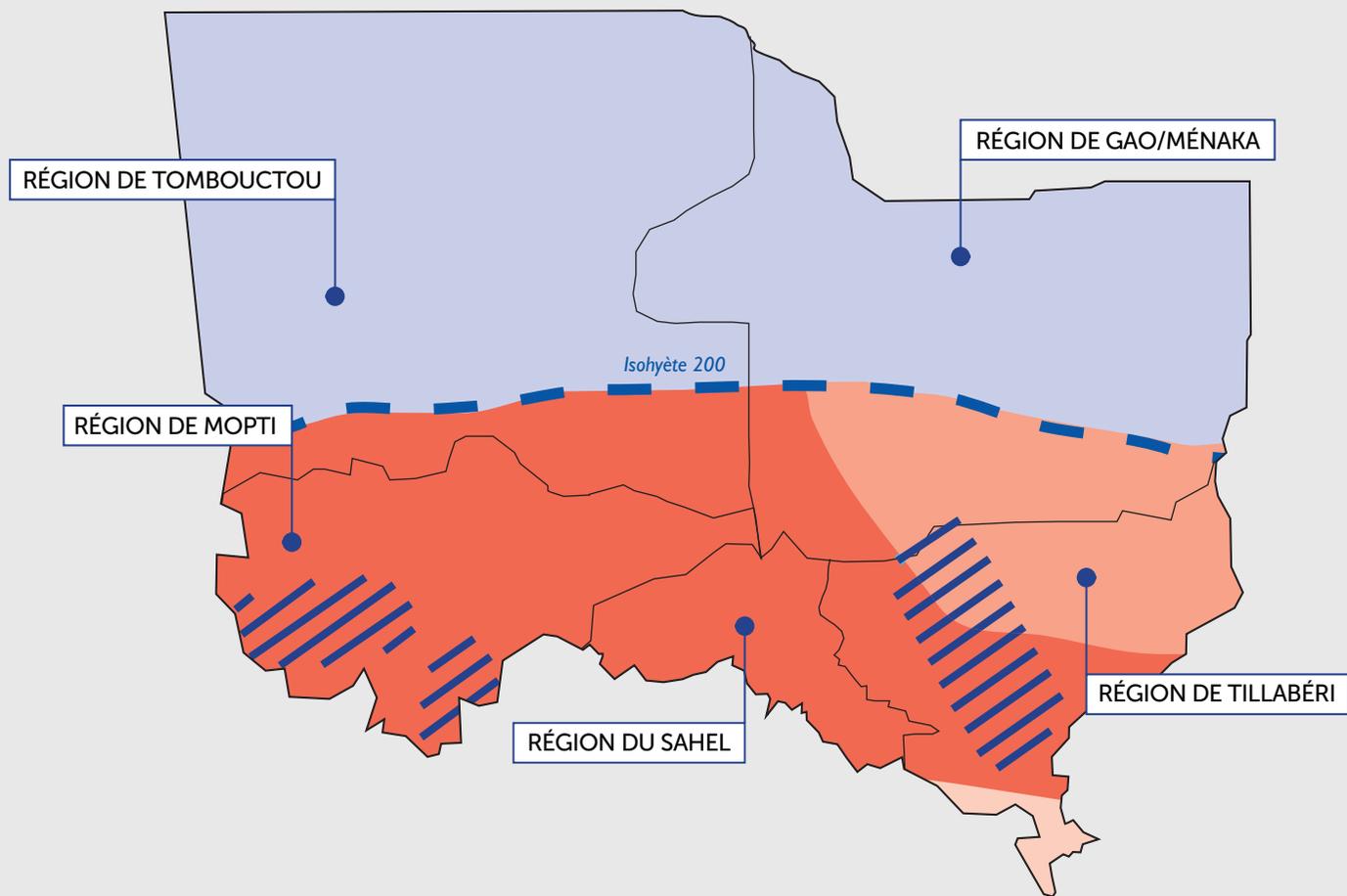
Barrage de Yakuta
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014



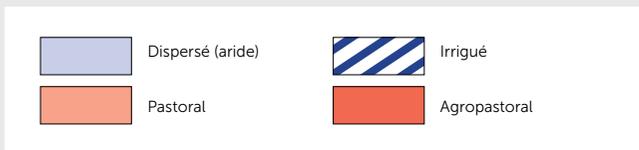
Forage à motricité humaine Taka
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

Carte 3 : Principaux systèmes agricoles dans l'espace

PRINCIPAUX SYSTÈMES AGRICOLES DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER



LÉGENDE :



Source de données : CSAO/OCDE, 2005
© UNCDF (LoB), E. Sougué, 2017

Les ressources hydrographiques : la problématique de l'eau face aux changements climatiques

L'espace transfrontalier sahélien fait partie du bassin du fleuve Niger, le plus important bassin transfrontalier fluvial en Afrique de l'Ouest couvrant jusqu'à onze pays. Sur ce bassin fluvial, la zone transfrontalière fait partie du Moyen Niger caractérisé par le delta intérieur du Niger et par des affluents du fleuve Niger. On note une existence de plusieurs retenues d'eau, et mares qui permettent la culture irriguée mais aussi servent à l'abreuvement des animaux d'élevage (Carte 4).

L'Afrique de l'Ouest a connu une baisse importante de la pluviométrie et des débits moyens annuels des cours d'eau jusqu'à la fin des années 1970 (considéré comme l'année de rupture climatique) et une persistance d'années sèches durant la période de 1970 à 1993. Une variation concomitante des débits moyens annuels est observée pour la plupart des fleuves. Face à cette dégradation du contexte hydro climatique, la construction de barrages s'est imposée comme une solution logique. Les années 1980 ont donc été celles de la construction de barrages et de retenues d'eau multiples dans le Sahel.

Depuis le début des années 1990 (1993 précisément dans le Moyen Niger), les analyses sur l'évolution de la pluviométrie au Sahel montrent une reprise. Mais la tendance montre que cette reprise semble « s'essouffler » dans la partie sahélienne plus que d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest. Cette reprise s'accompagne d'une augmentation de la hauteur précipitée moyenne par jour de pluie, mais surtout, d'une augmentation plus prononcée de l'occurrence des jours de pluie de fort cumul (pluies "extrêmes")³. Certains auteurs parlent plutôt « *d'apparition d'un autre mode de variabilité inter-annuelle de la pluviométrie, caractérisé par une alternance brutale entre années très humides et années très sèches, plutôt que de parler de période sèche ou humide* » (Abdou Ali, Centre Régional AGRHYMET, 2010).

Ce retour des pluies n'est peut-être pas aussi bénéfique en termes de ressources en eau et en termes de rendements cultureux. En effet, il a exacerbé le "paradoxe hydrologique du Sahel", à savoir l'augmentation des écoulements observée depuis le début de la sécheresse en 1968, et n'a pas entraîné pour l'heure de très forte hausse de rendements

agricoles. En effet, depuis, de nombreux facteurs ont aggravé la situation climatique : la dégradation des sols et de la végétation qui s'est opérée durant ces années de sécheresse, limitant considérablement la capacité de rétention en eau des sols, des champs, des terroirs et des bassins versants, l'insuffisante nombre de barrages ou les modifications induites par la construction des barrages (accentuation de la fragmentation des fleuves, modification des écologies, changements des régimes hydrologiques, etc).

Le recours à de meilleures techniques de maîtrise de l'eau et de gestion rationnelle des ressources naturelles et foncières est donc une problématique réelle et préoccupante. Si la construction de barrage reste d'actualité, celle-ci ne doit pas se faire uniquement à l'intérieur d'une frontière mais doit tenir compte d'une logique gestion intégrée et partagée en amont et en aval des ressources en eau en associant toutes les populations concernées et en analysant les externalités et les impacts.

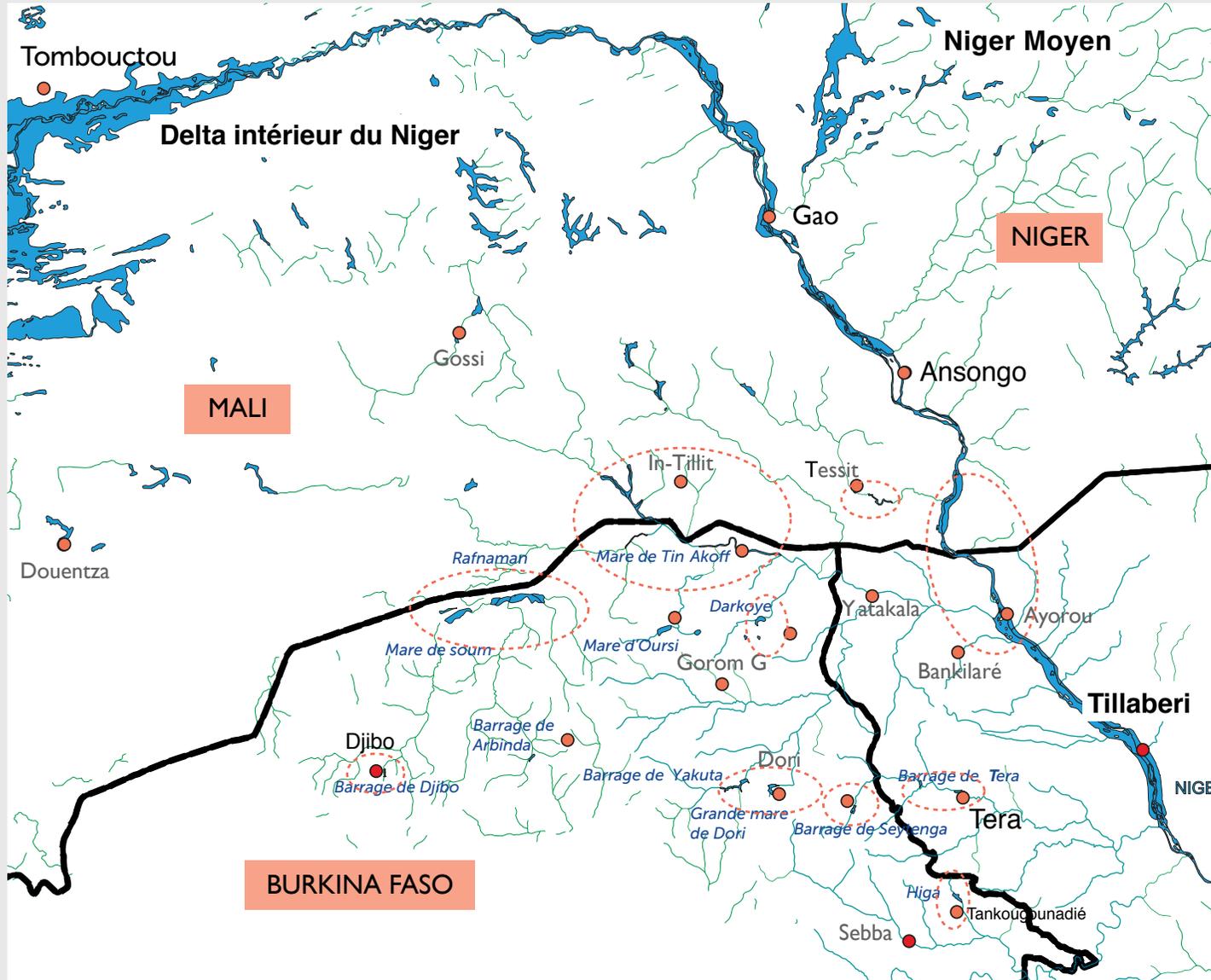
La carte hydrographique transfrontalière (Carte 4) montre les différents points d'eau et cours d'eau dans le bassin du fleuve Niger et leur répartition de part et d'autre des frontières partagées entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il répertorie quelques aménagements de barrages existants aussi bien utiles pour la culture maraîchère, irriguée que pour l'élevage. La problématique posée ici est d'abord l'insuffisance de ces aménagements et leur répartition dans l'espace plutôt concentrée dans la partie sud de l'espace transfrontalier sur les affluents du fleuve Niger au détriment aménagements qui auraient pu se faire aussi dans le delta intérieur. D'autant plus que l'axe Hombori-Gossi-Gao est une zone réserve des éléphants du Gourma dont la disparition est accentuée par la crise et l'insécurité dans cette zone. La deuxième problématique est l'état de dégradation des aménagements qui nécessite une réhabilitation. Enfin, la question des voies d'accès, du partage de ces barrages par l'aménagement d'espaces et de pistes d'accès pour le bétail et d'espaces agricoles est réellement posée comme une question essentielle de gestion partagée de la ressource.

Toutes ces questions justifient encore de nombreux projets d'aménagements d'infrastructures agropastorales, d'infrastructures d'hydraulique et de maîtrise de l'eau (voir Image 1) ainsi que de gestion durable des ressources naturelles (restauration des sols, récupération des terres, sauvegarde de la flore, régénération de la flore, reforestation, etc) dans l'espace. La question clé est comment assurer une gestion commune transfrontalière qui privilégie la considération de ces ressources comme étant des ressources partagées et utilisées par les populations situées de part et d'autre des frontières.

³ Pour plus d'informations, voir DESCROIX L. et al. (2015) ; CSAO/OCDE, 2006- et CILSS, AGRHYMET

Carte 4 : Ressources hydrographiques d'intérêt transfrontalier

RESSOURCES HYDROGRAPHIQUES D'INTÉRÊT TRANSFRONTALIER



LÉGENDE :

- Plans d'eau
- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau temporaires
- Points d'eau d'intérêt transfrontalier (retenues, barrages, mares...)
- Principales localités
- Frontières
- Espace d'étude : zone du Moyen Niger



Source de données : fond de carte OCHA, données de terrain
© UNCDF (LoBI), E. Sougué, 2017

[3]

LA DÉMOGRAPHIE : UNE DÉMOGRAPHIE

DIFFUSE AUX ABORDS DES FRONTIÈRES

La population totale des régions composant l'espace transfrontalier est estimée en 2017 à 9 millions d'habitants. Les régions de Tillabéri et de Mopti sont les plus peuplées avec respectivement 3 et 2 millions d'habitants.

L'évolution démographique s'analyse dans le cadre des évolutions démographiques nationales. De manière générale, les taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen sont de 3,6% par an pour les régions du Mali et 3,2% pour les régions du Sahel et de Tillabéri, respectivement au Burkina Faso et au Niger. Au Burkina Faso, la région du Sahel a une croissance sensiblement plus forte que la moyenne nationale qui se situe à 3,1% alors que la région de Tillabéri a une croissance plus faible comparée au niveau national nigérien de 3,9%. Ces taux sont nettement supérieurs à la moyenne régionale de l'Afrique de l'Ouest qui se situe autour de 2,57% dans les années 2000. Cette forte croissance démographique présente bien des difficultés à venir en termes de pression sur un espace déjà déficitaire en ressources économiques et fortement vulnérable face aux effets des crises sociales, politiques, économiques et environnementales. On note d'ailleurs que la crise du nord du Mali a entraîné un déplacement de population vers les régions frontalières du Burkina Faso et du Niger en l'occurrence dans la région du Sahel (qui compte 32000 réfugiés maliens selon OCHA, 2016) et dans la région de Tillabéri accentuant les pressions sur l'eau et les espaces de pâturages. Les villes de Dori, d'Ayorou ont accueilli des camps de réfugiés. A contrario, cette situation a donné lieu à plusieurs actions humanitaires telles que la mise en place d'offres de services d'infrastructures et de services publics au profit des populations déplacées et qui profitent aussi aux populations résidentes.

Dans les cinq régions les taux d'urbanisation sont variables de 6% à 20%. Les régions du Sahel et de Tillabéri sont les moins urbanisées tandis que les régions du Nord du Mali sont les plus urbanisées avec une concentration dans les villes historiques comme Tombouctou, Gao et Mopti (cf. Carte 5). Les régions du Sahel et de Tillabéri sont plus peuplées mais avec une forte dominance rurale et une dissémination de campagnes tandis que les régions du nord malien sont plus désertiques avec une

forte dominance urbaine. Cette situation se traduit par une forte densité dans ces régions du sud de l'espace transfrontalier avec des poches de concentration dans les zones urbaines (cf. Carte 6). Finalement les cartes montrent que les espaces les plus peuplés ne se situent pas à proximité des frontières mais dans les villes laissant une démographie diffuse et rurale aux abords des frontières.

Tableau 2 : Population des régions l'espace transfrontalier

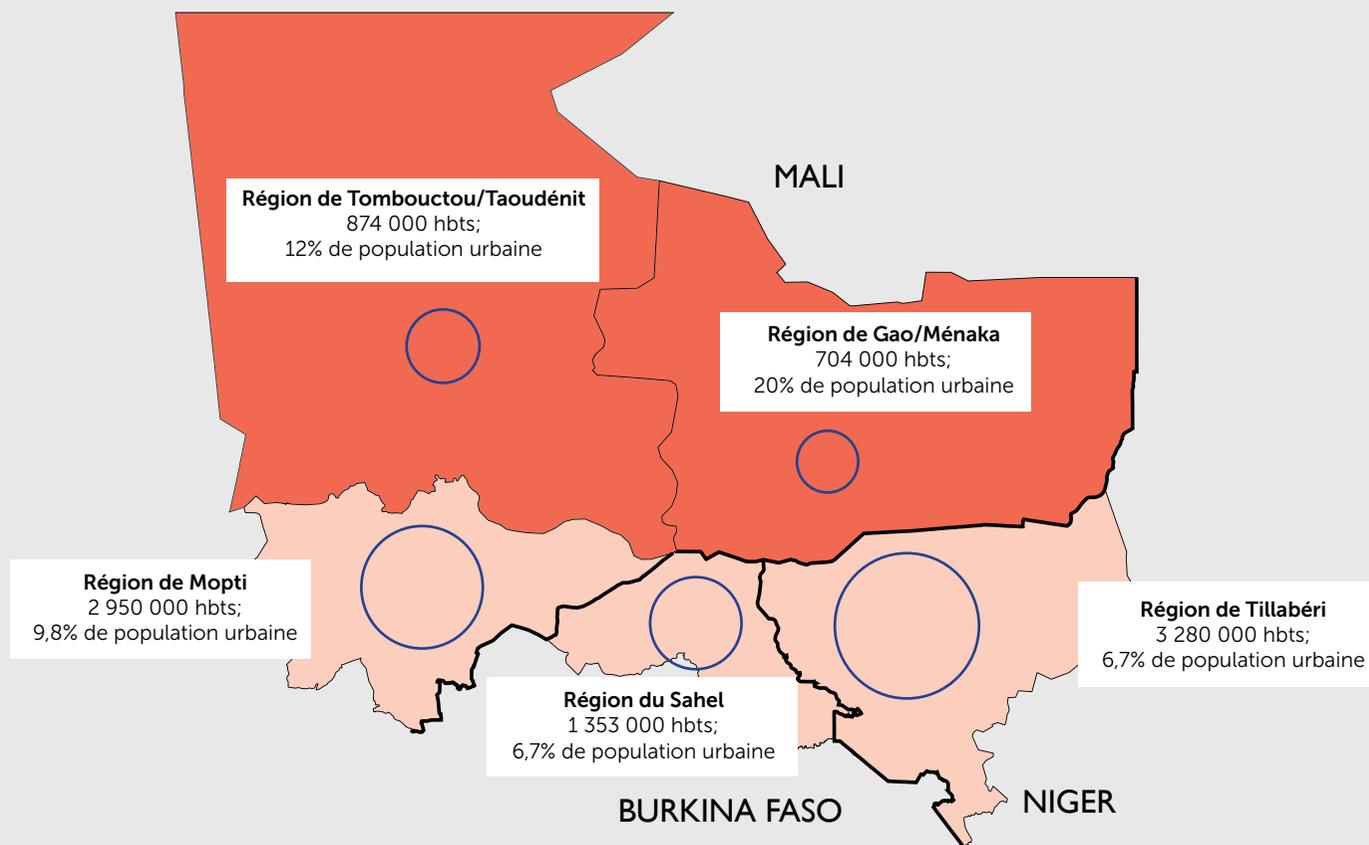
Régions	Population estimée en 2017	Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen % (2001-2012)
Gao	704 000	3,6 ⁴
Tombouctou	874 000	3,6
Mopti	2 950 000	3,6
Sahel	1 353 307	3,2
Tillabéri	3 280 333	3,2
Total IIRSahel	9 080 878	

Source : Country Stat Mali (FAO), Projections démographiques de 2007 à 2020 INSD Burkina Faso, 2009 ; Annuaire statistique 2015 Niger.

⁴ Les taux maliens sont ceux du taux moyen annuel national.

Carte 5 : Population totale et urbaine des régions frontalières

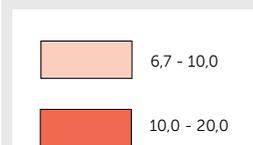
POPULATION TOTALE ET URBAINE DES RÉGIONS FRONTALIÈRES



LÉGENDE :

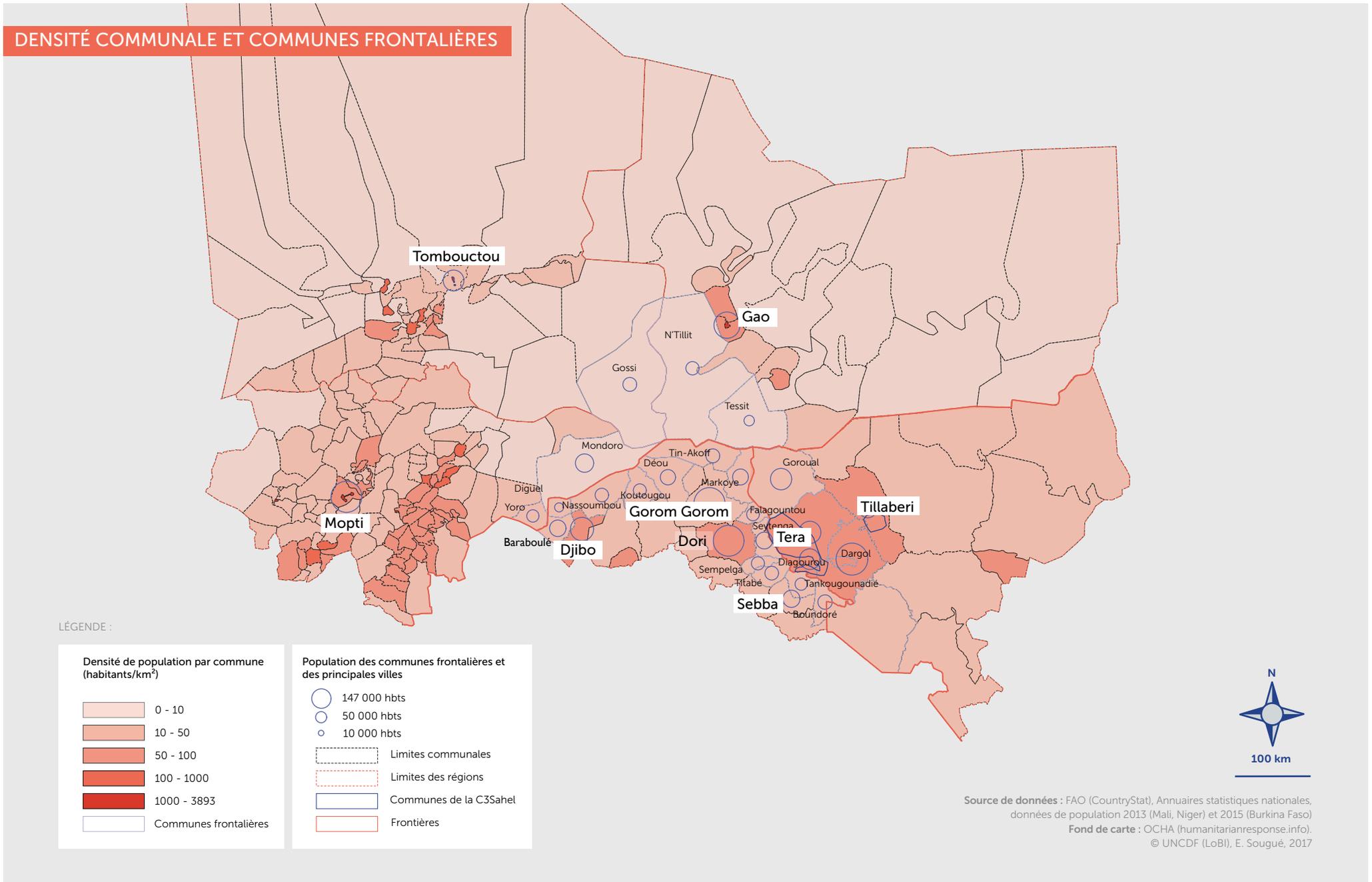


POPULATION URBAINE EN %



Source de données : FAO (CountryStat), Annuaire statistiques nationales, données de projections démographiques 2017.
© UNCDF (LoB), E. Sougué, 2017

Carte 6 : Densité communale et communes frontalières



[4]

L'ÉCONOMIE LOCALE

TRANSFRONTALIÈRE

Une faible production agricole céréalière mais globalement en hausse

L'espace transfrontalier de l'IRSahel n'est pas une zone de production agricole par excellence car le climat et les facteurs pédologiques n'y sont pas favorables comparativement aux autres régions des trois pays. En dehors de la région de Tillabéri, les autres régions font partie de la zone sahélienne de leurs pays, ce qui justifie la faible production agricole notée. A titre d'exemple, la production de céréales (mil, sorgho et riz), principaux produits agricoles sahéliens, se situe en moyenne à 1,7 millions de tonnes par an (cf. Tableau 3). Celle-ci ne représente que 14% de la production moyenne totale cumulée des trois pays sur la période de 2003 à 2013 (équivalent à 12 154 212 tonnes). Ce sont les régions de Mopti et de Tillabéri, se situant dans des zones climatiques plus favorables et bénéficiant de périmètres irrigués à partir du fleuve Niger, qui contribuent le plus à la production nationale si on les compare entre elles. Par exemple, la région de Tillabéri contribue à plus de 16% à la production annuelle de céréales au Niger, tandis que la région de Gao ne compte que pour 1,2% dans la production nationale malienne. La carte 7 montre ainsi une relative faible part de la production agricole dans l'économie de ces pays.

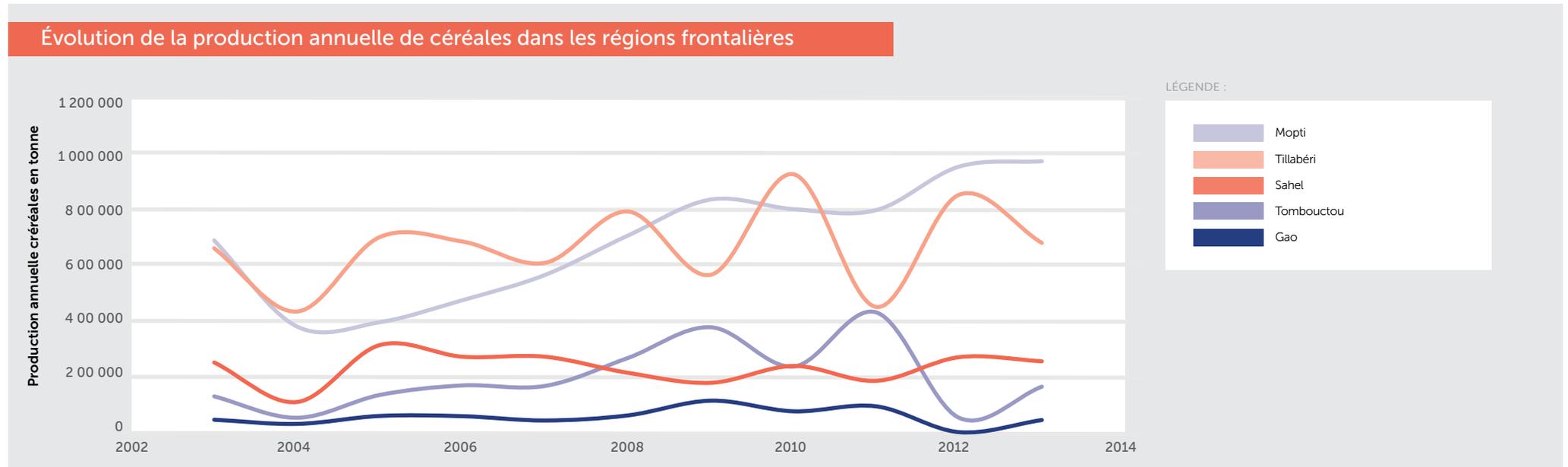
Quant aux systèmes de production, la culture pluviale extensive de céréales est la plus pratiquée dans le Sahel tandis que l'irrigation par submersion contrôlée ou par arrosage manuel est pratiquée dans les vallées du fleuve Niger essentiellement dans les régions de Mopti et de Tillabéri. Cette situation traduit un déficit de biens alimentaires par rapport aux besoins des populations en sécurité alimentaire.

Tableau 3 : Production de céréales

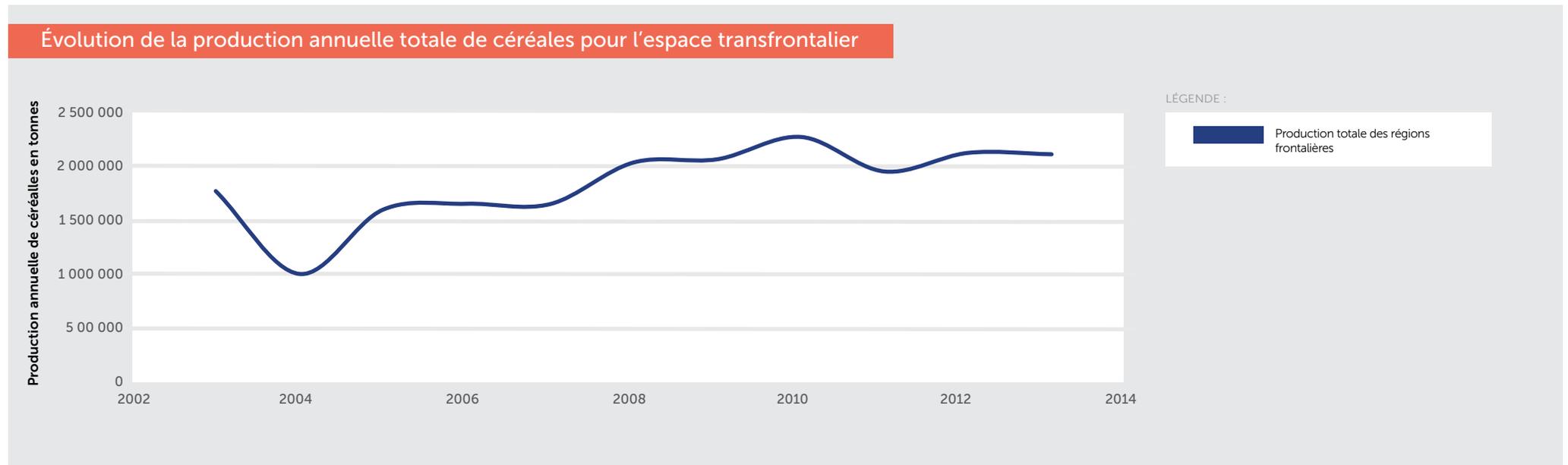
Régions	Production annuelle moyenne de céréales 2003 à 2013 en tonnes	Part des régions dans la production nationale (%) 2003-2013	Superficie moyenne récoltée (ha) 2001-2011
Sahel	230 323	5,94	326 020
Mopti	684 104	14,78	769 753
Tombouctou	196 192	4,24	107 079
Gao	55 637	1,20	52 855
Tillabéri	664 790	16,60	57 138
Total des 5 régions	1 779 288	14	2 834 848

Pour ce qui concerne l'évolution de la production agricole, on note une chute générale de la production annuelle de l'espace transfrontalier en 2003 et une croissance en dents de scie depuis 2004. Cependant les productions des régions de Gao et du Sahel restent relativement stables sur la période. Seule la région de Mopti observe une production continuellement croissante. On peut en déduire que la production agricole de l'espace transfrontalier est tirée par la région de Mopti et dans une moindre mesure par la région de Tillabéri. Ce qui justifie la nécessité de renforcer les investissements dans ces zones notamment en appuyant les techniques de maîtrise de l'eau des vallées du fleuve Niger.

Graphique 1 : Évolution de la production annuelle de céréales dans les régions frontalières

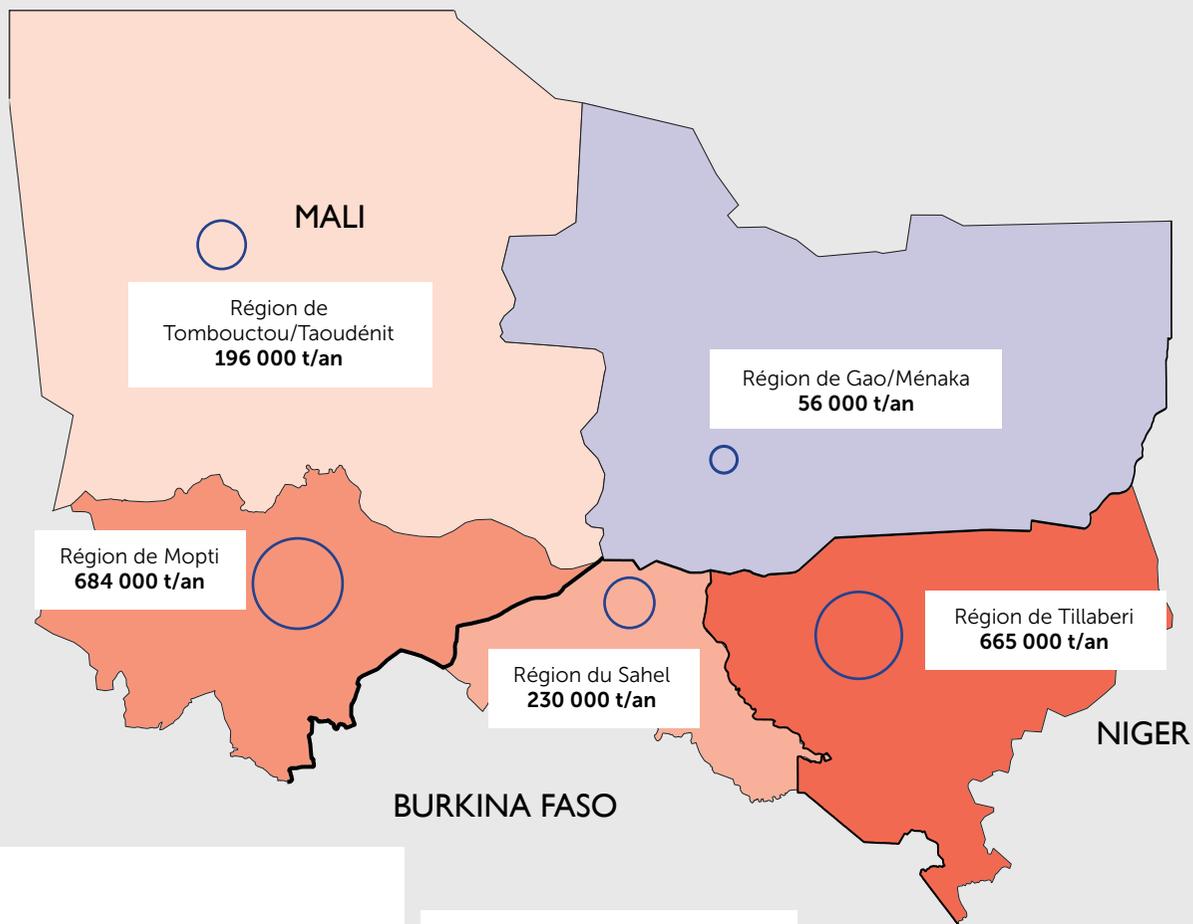


Graphique 2 : Évolution de la production annuelle totale de céréales pour l'espace transfrontalier



Carte 7 : Production agricole des régions frontalières

PRODUCTION AGRICOLE DES RÉGIONS FRONTALIÈRES



LÉGENDE :

Part des régions dans la production nationale de leur pays respectif

- Gao/Ménaka : 1,2% de la production annuelle moyenne du Mali
- Tombouctou / Taoudénit : 4,24% de la production annuelle moyenne du Mali
- Sahel : 5,88% de la production annuelle moyenne du Burkina Faso
- Mopti : 14,78% de la production nationale du Mali
- Tillabéri : 16,08% de la production annuelle moyenne du Niger

Production annuelle moyenne de céréales des régions frontalières

- Tombouctou/Taoudénint : 196 000 tonnes / an
- Frontières nationales



Source de données : FAO (CountryStat), Annuaire statistiques nationales, données de production de 2003 à 2013
© UNCDF (LoB), E. Sougué, 2017

La production pastorale et la santé animale : espace IRSahel, espace pastoral par excellence

Le potentiel en élevage

Contrairement à l'agriculture, l'espace transfrontalier sahélien présente le plus grand potentiel en élevage de bovins, caprins, ovins et camelins avec plus de 9 millions de bovidés vivants et plus de 25 millions d'ovins et caprins cumulés vivants en 2014 selon les calculs effectués sur la base des statistiques nationales pour les cinq régions (Carte 8). L'ensemble de cette zone transfrontalière représente respectivement 30% du cheptel national des trois pays réunis pour les bovidés et aussi pour les ovins/caprins. Les trois régions du Mali représentent à elles seules plus environ 47% du cheptel national bovin alors qu'elles dépassaient la barre des 50% jusqu'en 2012⁵, ce qui représente un recul de leur part dans l'élevage du Mali. Cela peut se justifier par la crise qui sévit dans cette partie et par les mouvements de populations vers d'autres régions frontalières. Les régions du Sahel et de Tillabéri représentent respectivement 21% et 22% du cheptel bovin national du Burkina Faso et du Niger marquant une augmentation d'un point de leur part dans les effectifs nationaux par rapport à la situation jusqu'en 2012.

Le fait marquant est la constance des effectifs de camélidés dont plus de 83% des camélidés burkinabé se trouvent en région du Sahel.

De façon générale, il faut noter que les effectifs sont en croissance depuis les dix dernières années avec un taux moyen annuel de croissance supérieur à 10% dans la région de Gao concernant les bovidés et les petits ruminants (ovins, caprins). Celle-ci distance de loin la croissance des autres régions qui se situe autour de 5% pour les bovidés et beaucoup plus faible (2%) pour toutes les espèces analysées dans la région du Sahel au Burkina Faso (cf Tableau 4). Pourtant les taux de croit naturel sont estimés à 3% pour les bovins. Les différences entre les chiffres sont à rechercher, entre autres, dans plusieurs facteurs dont les mouvements de populations avec leurs troupeaux et les difficultés de recensement des nombres exacts de têtes.

⁵ Les moyennes calculées sur les périodes de 2001 à 2012 donnent des parts cumulés de 51% pour les trois régions du Mali et respectivement de 20 et 21% pour les régions du Sahel et de Tillabéri.

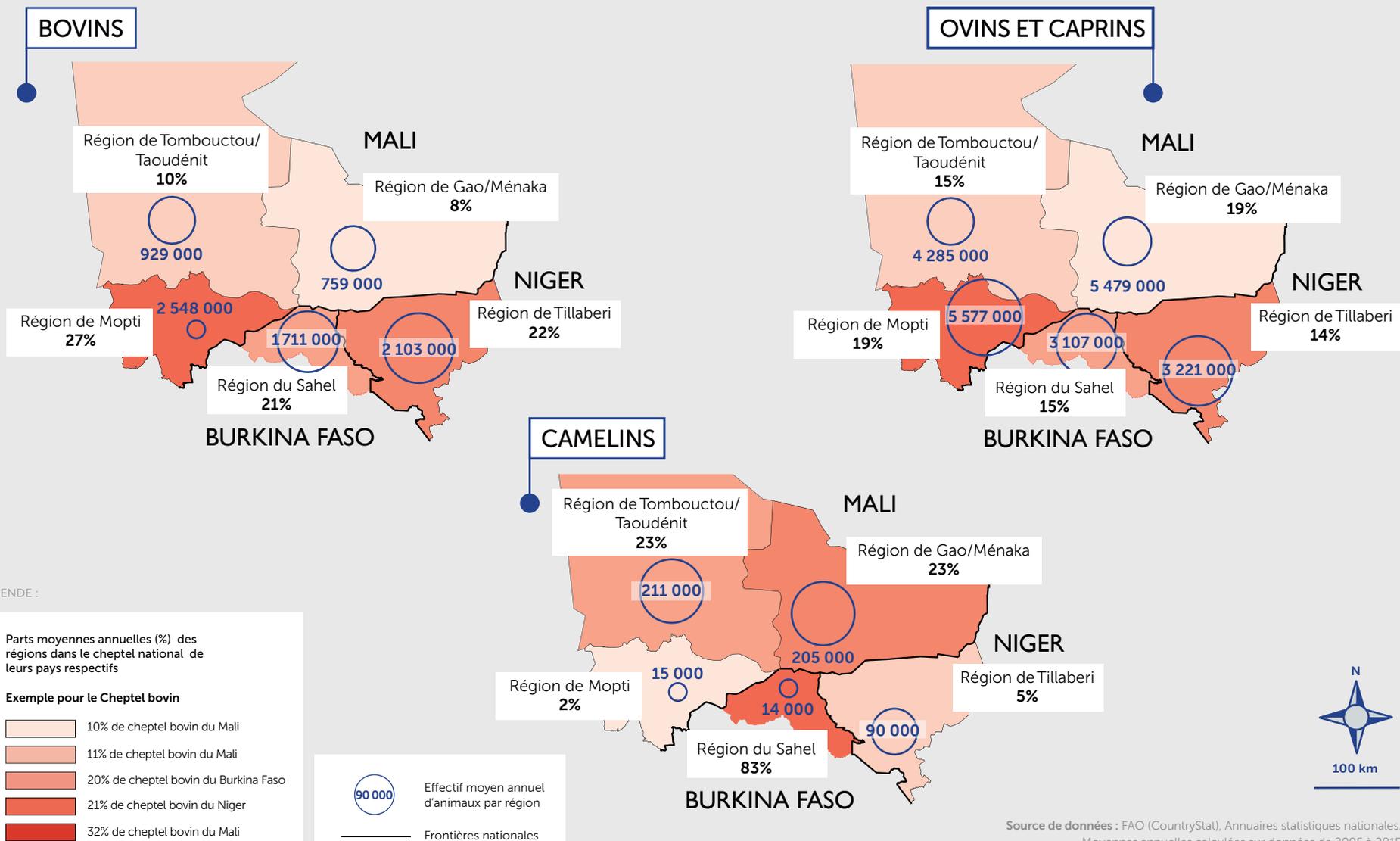
Tableau 4 : Croissance annuelle du cheptel par région

Taux de croissance annuelle moyen des effectifs de cheptel de 2004 à 2015 par région		
Gao	Bovins	13,65%
	Ovins+caprins	16,18%
	Camelins	9,88%
Mopti	Bovins	5,91%
	Ovins+caprins	2,75%
	Camelins	4,66%
Tombouctou	Bovins	4,44%
	Ovins+caprins	-0,12%
	Camelins	-5,80%
Tillabéri	Bovins	5,39%
	Ovins+caprins	2,72%
	Camelins	1,02%
Sahel	Bovins	2,00%
	Ovins+caprins	2,00%
	Camelins	2,00%
Total IRSahel	Bovins	5,39%
	Ovins+caprins	4,15%
	Camelins	-0,12%

Source : Calcul de l'auteur sur la base des données des annuaires statistiques nationales du Mali, Burkina Faso et Niger, calcul de l'auteur

Carte 8 : Effectifs de cheptel dans les régions frontalières

EFFECTIFS DE CHEPTEL DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES



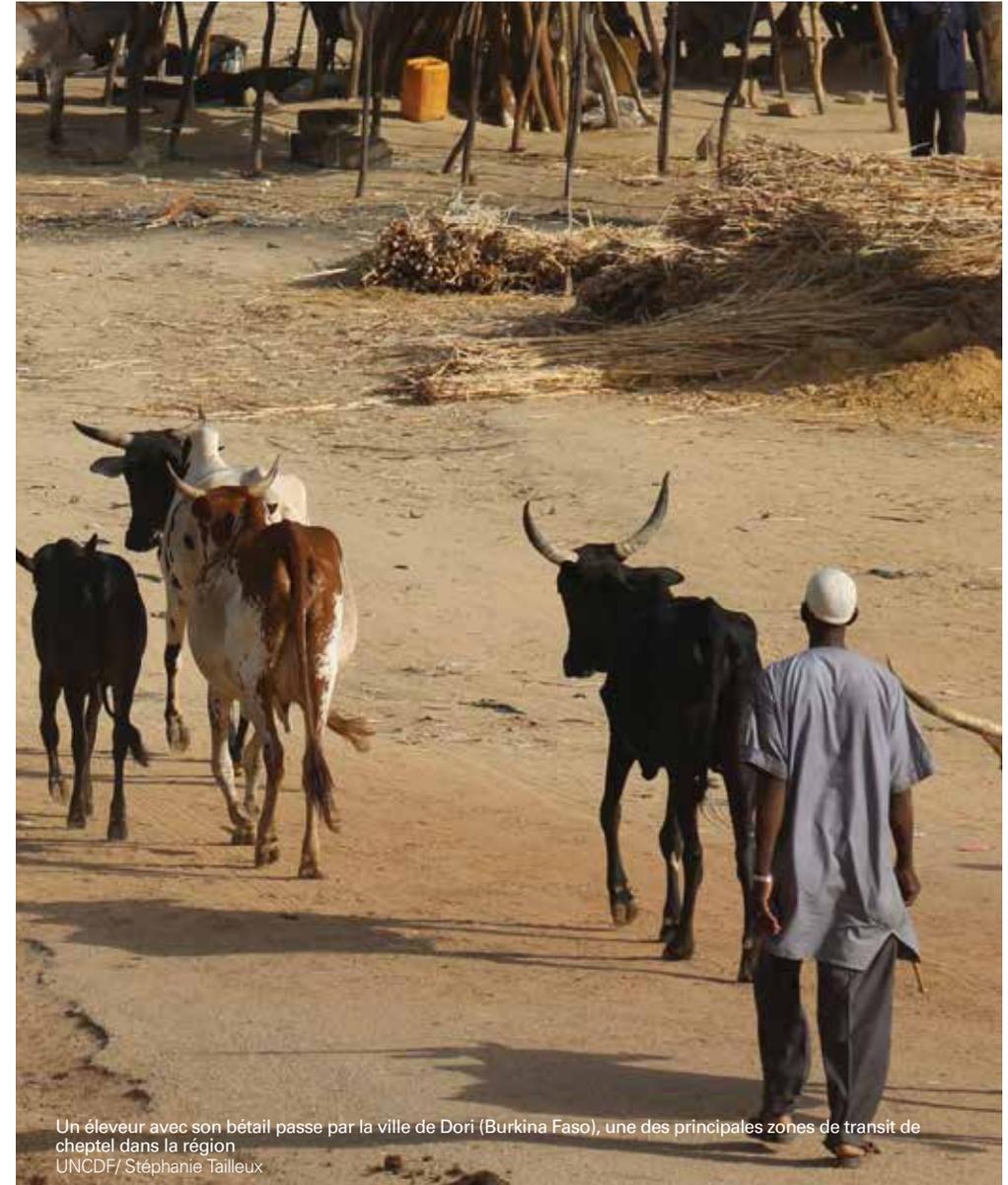
Les ressources et infrastructures pastorales : une répartition inégale dans l'espace

Les ressources pastorales et la transhumance

L'espace transfrontalier de l'IIRSAhel est une zone de grande mobilité d'animaux profitant ainsi, par saison, de l'inégale répartition des aménagements pastoraux, des ressources fourragères (biomasse) et en eau (Carte 9). On note une plus grande concentration de la biomasse dans la partie sud conformément aux conditions pédoclimatiques ce qui en fait une zone d'accueil de transhumance. Ainsi les cartes des ressources et pistes de transhumance (Carte 9 et 10) montrent des axes de mobilité Nord-Sud et Ouest-Est suivant des pistes de transhumance et des pistes de commercialisation. Les enclaves pastorales sont plus concentrées dans les deux régions disposant des effectifs les plus élevés de cheptel, à savoir les régions de Tombouctou et de Gao. Effectivement ce sont aussi deux régions de départ de transhumance en direction des régions du Sud. La répartition des forages et des parcs de vaccination est conforme aussi à cette répartition des effectifs de cheptel avec néanmoins une plus grande concentration dans la région de Mopti et des poches vides dans la région de Tillabéri et autour des frontières.

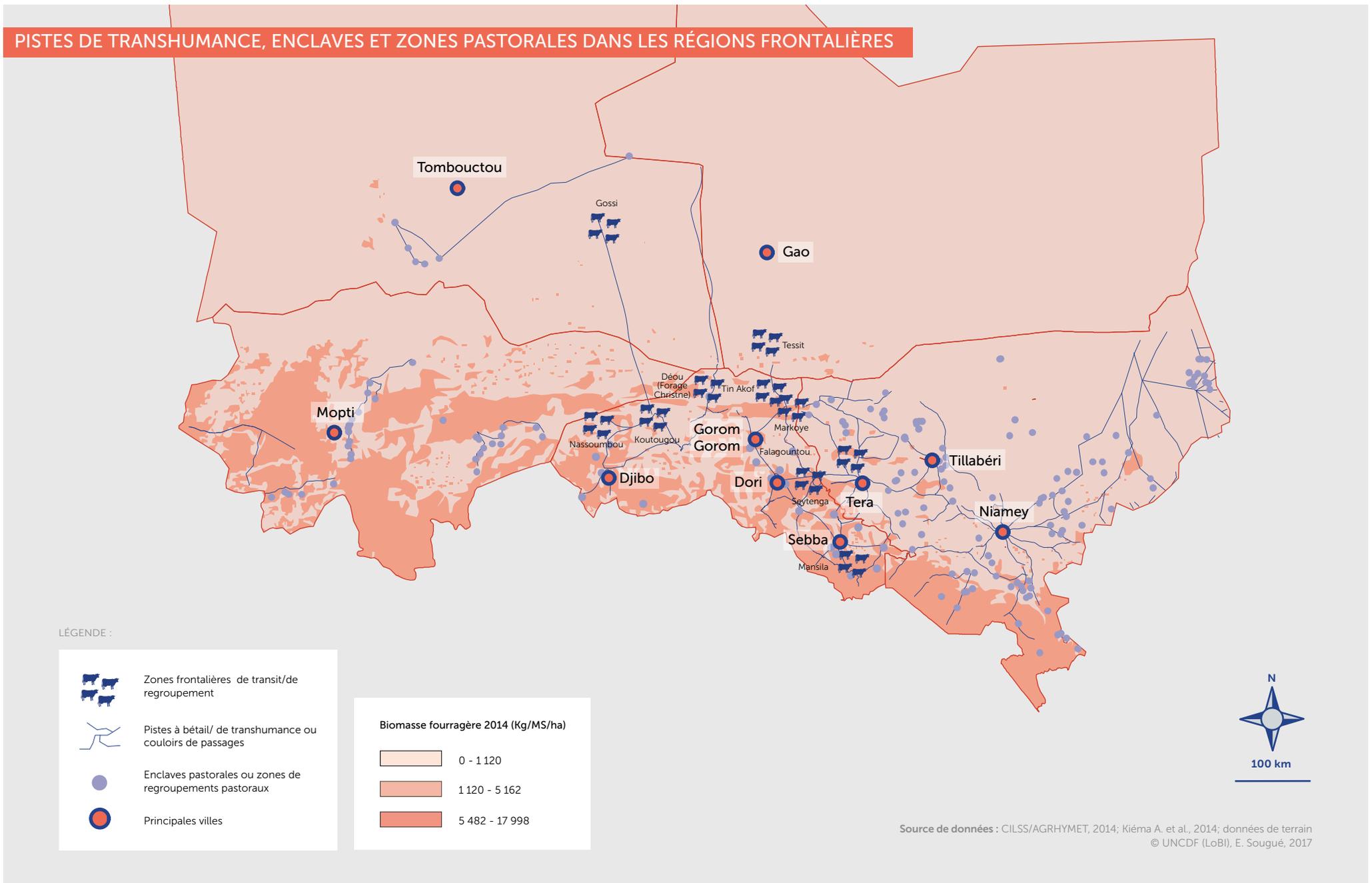
Ces chiffres de la Carte 8 montrent que le plus important potentiel d'élevage des trois pays se situe dans les 5 régions frontalières de l'espace IIRSAhel et que dans cet espace, les trois régions du sud disposent de plus de ressources et plus d'infrastructures. Ce sont les régions pastorales par excellence. Mais ces chiffres ne permettent pas de montrer directement la part de cet élevage dans l'économie locale. Il est surtout reconnu que l'élevage contribue de diverses manières au plan socioéconomique dans la vie des éleveurs à des niveaux difficilement quantifiables. Le lait de vache constitue la principale source de protéines animale pour les couches les plus vulnérables des milieux ruraux (enfants et femmes). Il est d'ailleurs commercialisé le plus souvent par les femmes et transformé en divers produits laitiers de plus en plus valorisés (Gapal, yaourt, fromage, etc). Par ailleurs, les boeufs sont utilisés pour la traction animale des charrues dans l'agriculture et des charrettes et pour la fumure (bouse). Le bétail constitue aussi une épargne dans les systèmes traditionnels et dans les zones où les systèmes financiers sont peu opérationnels.

Les chiffres de cheptel montrent donc un potentiel réel valorisable sur plusieurs plans, d'où la nécessité de conduire plutôt des stratégies de valorisation de ces ressources à travers une logique de productivité économique et sociale des produits et sous-produits de l'élevage. Si on analyse par exemple la commercialisation des produits issus directement de l'élevage tels que la viande, les cuirs et peaux, les chiffres sont très faibles par rapport aux potentiels et aux effectifs. C'est ce qui fait donner couramment le qualificatif « d'élevage contemplatif » ; c'est-à-dire une pratique consistant à faire l'élevage extensive pour le plaisir et n'en commercialiser qu'une faible quantité.

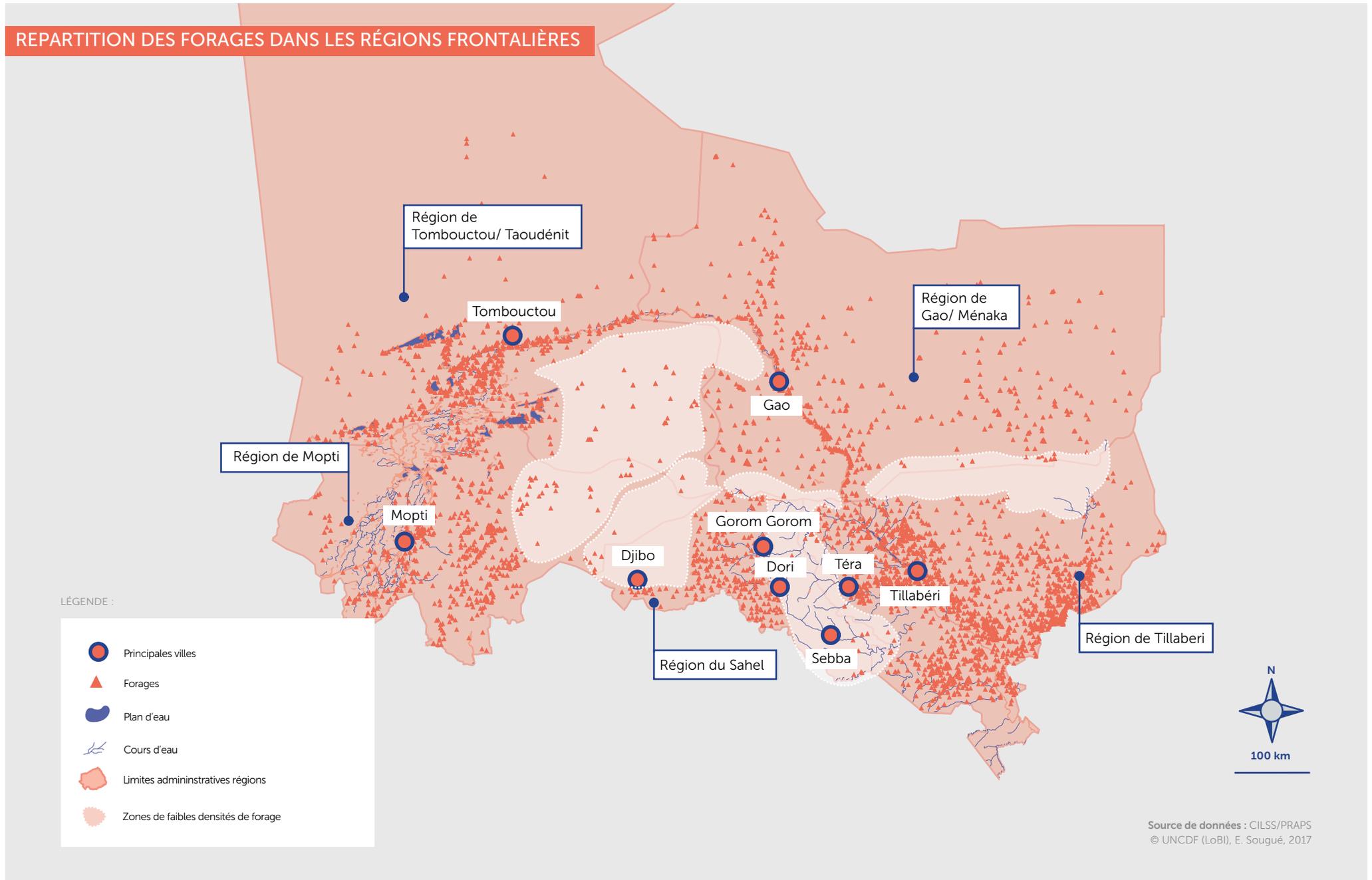


Un éleveur avec son bétail passe par la ville de Dori (Burkina Faso), une des principales zones de transit de cheptel dans la région
UNCDF/ Stéphanie Tailleux

Carte 9 : Pistes de transhumance, enclaves et zones pastorales dans les régions frontalières



Carte 10 : Répartition des forages dans les régions frontalières



L'abattage contrôlé : une faible valorisation locale des produits d'élevage

Les quantités d'abattage contrôlé sont très faibles par rapport aux effectifs de cheptel. La Carte 11 présente ces quantités moyennes annuelles calculées sur une période de 11 ans (de 2001 à 2012) pour chaque région.

En considérant par exemple l'année 2014-2015, on note un total d'abattage contrôlé pour l'ensemble des cinq régions s'élevant à environ 75 000 unités de bovins ce qui ne représente même pas 1% de l'effectif total cumulé de bovins pour la même période (s'élevant à plus de 9 millions de têtes).

Il en est de même pour l'exportation contrôlée de bovins dont les chiffres vont de 48 330 unités pour la région de Mopti, 43 330 unités pour la région du Sahel, 7 258 unités pour la région de Tombouctou et 2 260 unités pour la région de Gao selon les annuaires statistiques nationales sectorielles de l'élevage de ces pays⁶ en 2015. Ces chiffres montrent une faible commercialisation des produits d'élevage par rapport au potentiel existant. Mais, il convient de tenir compte des abattages domestiques notamment lors des cérémonies festives et des exportations informelles non officiellement comptabilisés. Quoiqu'il en soit, la consommation de produits d'élevage (de ruminants notamment) reste très faible par rapport aux effectifs. L'insuffisance des infrastructures d'abattage et de transformation en vue de la commercialisation des produits et sous produits animaux (cuirs, peaux, viande, lait...) justifie certainement en partie une faible pratique d'élevage à but lucratif.

La Carte 12 montre la répartition des aires d'abattage et abattoirs⁷ répertoriés dans l'espace transfrontalier. L'image 2 montre un exemple d'aire d'abattage. Il n'y a que quatre abattoirs dans les deux régions (Tombouctou et Gao) et sept dans la région de Mopti qui compte pourtant les plus importants effectifs de bovins et de petits ruminants. Les abattoirs et aires d'abattage répertoriés sur cette carte ne sont frigorifiques. Cela signifie que les viandes sont destinées à la consommation directe et ne peuvent donc pas être exportées sur de longues distances. C'est la deuxième problématique posée par l'insuffisance des infrastructures en nombre et en qualité (aménagements, équipements) pour pouvoir valoriser l'ensemble des produits de l'élevage (bouse, cuirs, peaux, cornes viande, etc). Cependant, il faut analyser cette carte de répartition des abattoirs et aires d'abattage en fonction de la demande. Et on note que la demande vers les grands centres urbains est plus élevée. Vu les difficultés de conservation, les animaux sont donc exportés sur pieds.

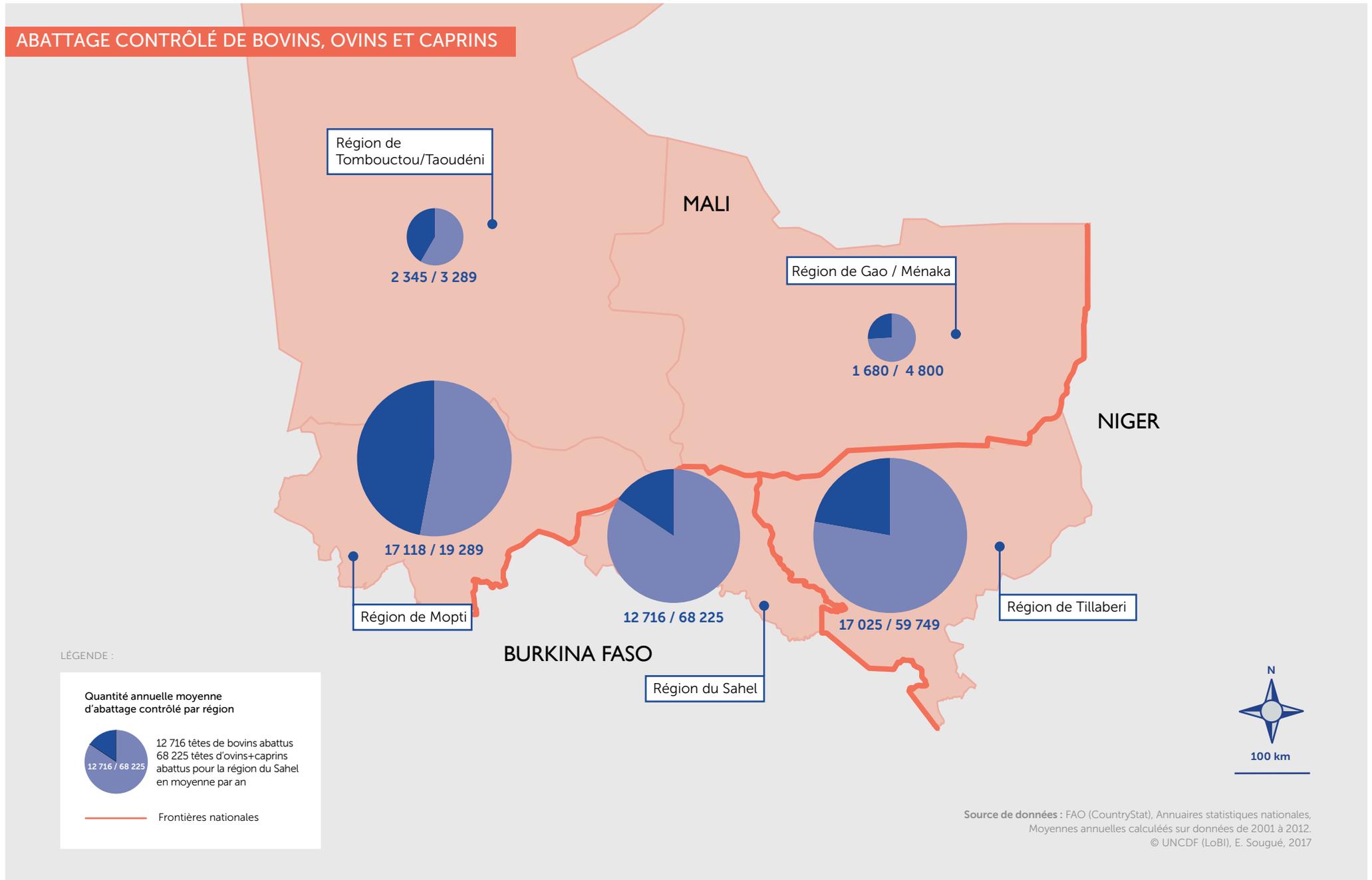
⁶ Sources : Annuaire statistique 2015 du secteur de développement rural, Mali, juin 2016 ; Annuaire statistique régional de Tillabéri 2010-2014, Niger, Août 2015 ; Annuaire des statistiques de l'élevage 2014, Burkina Faso, novembre 2015 et calcul de l'auteur.

⁷ Selon la nomenclature adoptée par pays, l'aire d'abattage comprend un espace plus ou moins aménagé pour l'abattage d'animaux : gros et petits ruminants. Au Burkina Faso l'abattoir désigne un établissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale. Il est couvert et est pourvu de portiques munis de crochets où sont suspendues les carcasses d'animaux destinées à l'inspection post-mortem. Il comporte au moins un séchoir et un hall d'abattage. Au Niger cet d'abattoir est appelé abattoir-séchoir. L'aire d'abattage est une aire comportant une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post-mortem.

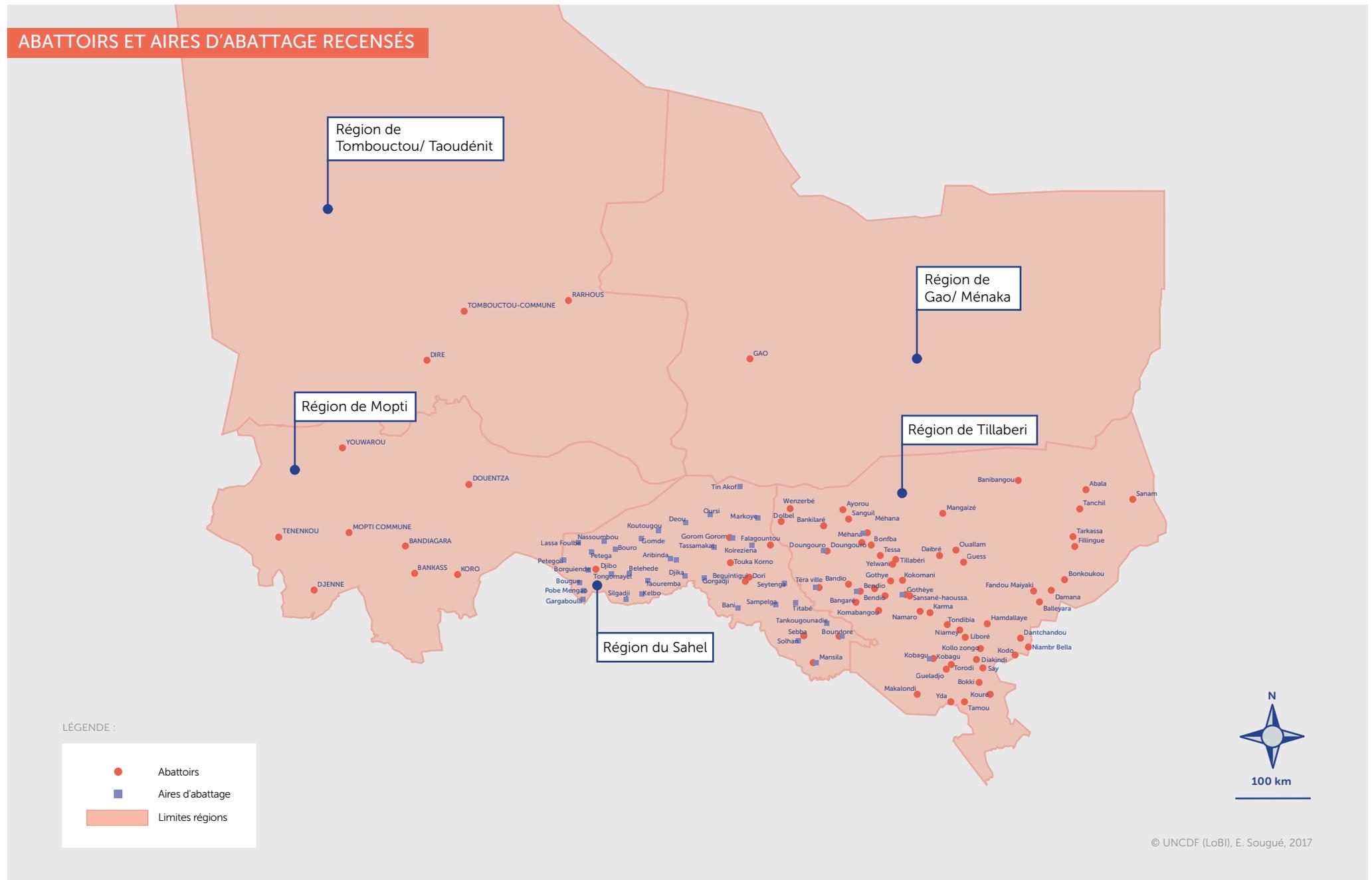


Aire d'abattage de Seytenga
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

Carte 11 : Abattage contrôlé de bovins, ovins et caprins



Carte 12 : Abattoirs et aires d'abattage recensés





A Dori, le vétérinaire Dr. Alphonse Coulibaly explique les défis en matière de santé animale et nutrition dans la région
UNCDF/ Stéphanie Tailleux

Santé animale

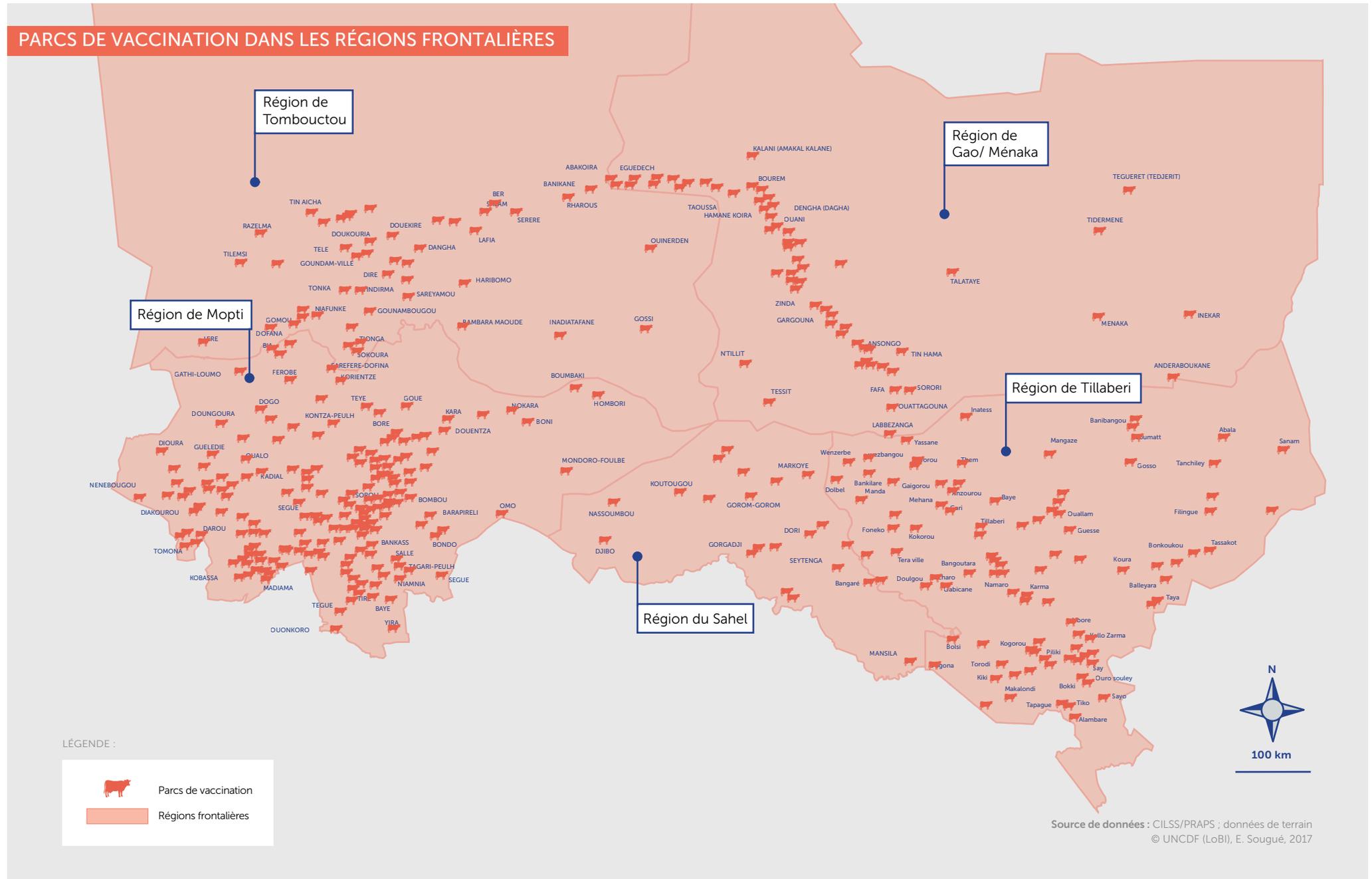
Tout comme l'insuffisance d'aménagement et d'équipements modernes des abattoirs, la question de la santé animale est capitale. L'infrastructure de base qui permet l'accès et la rencontre entre les vétérinaires et les éleveurs est généralement le parc de vaccination. La disponibilité, l'accessibilité et la répartition des infrastructures zoo-sanitaires (postes vétérinaires, parcs de vaccinations...) sont donc des éléments clés dans la surveillance épidémiologique, dans la vaccination du cheptel pour la lutte contre plusieurs épizooties telles que la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la pasteurellose, le charbon bactérien et symptomatique, la fièvre aphteuse, etc. On note que les taux de vaccination contre les deux principales maladies restent assez faibles. Les taux de couverture vaccinale contre la PPCB et la pasteurellose étaient respectivement de 21,5% et 21,2% en 2012 au Burkina Faso contre 80% exigés par l'Office international des épizooties (OIE)⁸. Le nombre de bovins vaccinés en 2014 contre la pasteurellose est de 280 têtes et de 324 têtes contre la PPCB⁹. Si on rapporte ces quantités à l'effectif de cheptel et aux besoins de vaccination contre les nombreuses maladies existantes, l'insuffisance des infrastructures de l'élevage telles que les parcs de vaccination devient un des problèmes de l'amélioration de la santé animale, même s'il faut tenir compte de plusieurs autres facteurs socio culturels et économiques. Le rapprochement des infrastructures aux troupeaux quelque soit leur lieu de transhumance est une demande sous-jacente à la construction de parcs de vaccination.

L'efficacité des services de santé animale et la sécurité des vétérinaires demeure aussi une difficulté. Celles-ci dépendent du nombre, de l'accessibilité, de la qualité et de la répartition des parcs de vaccination entre autres. Par exemple, la région du Sahel compte en 2016 environ 340 parcs de vaccination toute catégorie confondue (fonctionnels, non fonctionnels, en pailles, en banco, etc) avec seulement 42 construits avec des matériaux durs dont 16 en fer. La Carte 13 présente la répartition de ces parcs de vaccinations dans les différentes régions frontalières. Elle montre beaucoup de zones vides notamment dans les régions de Gao et de Tombouctou.

⁸ Burkina Faso, Tableau de bord statistique de l'élevage 2012,

⁹ Burkina Faso, Tableau de bord statistique de l'élevage 2012,

Carte 13 : Parcs de vaccination dans les régions frontalières



Les infrastructures économiques et commerciales : des difficultés d'accès à plusieurs zones de production

Le commerce transfrontalier : des infrastructures non aménagées

Plusieurs types d'infrastructures commerciales facilitent le dynamisme du commerce transfrontalier. Il s'agit essentiellement des marchés ruraux et urbains et des marchés à bétail. Certains marchés, à partir de leur positionnement, constituent de véritables marchés transfrontaliers tandis que d'autres sont des marchés locaux jouant un rôle dans les circuits transfrontaliers commerciaux.

La Carte 14 présente l'organisation générale de ces marchés à bétail dans l'espace transfrontalier. Elle montre que les zones de production et de collecte des animaux d'élevage se situent dans quelques petites villes (Ansongo, Tin Akoff, Déou, Markoye, Arbinda, Seytenga, Ayorou...). Les produits transitent par des grands marchés situés dans les principales villes comme Gao, Djibo, Dori, Téra et Tillabéri. Ces marchés, à l'instar du marché de Djibo et de Téra, sont de véritables marchés transfrontaliers de bétail d'où partent des chargements en direction des grands centres de consommations. Les circuits de commercialisation du bétail sont donc dirigés du Nord vers le Sud. L'espace de l'IRSAhel est un espace de production dans ce secteur qui souffre néanmoins d'un manque d'aménagement des marchés à bétail. En effet en dehors de quelques marchés comme celui de Djibo (voir Image 3), la plupart des marchés à bétail méritent d'être réhabilités et dotés d'infrastructures modernes permettant de sécuriser les transactions, le transport des bêtes mais aussi d'améliorer les recettes des collectivités. Les aménagements qui font défaut sont les quais d'embarquement, les clôtures des marchés, les abreuvoirs et points d'eau et les zones de package de petits ruminants entre autres.

En ce qui concerne le commerce général transfrontalier, les produits échangés entre les trois espaces frontaliers sont principalement des produits locaux spécifiques à chaque région comme des races particulières de moutons, de chèvres ou de boeufs recherchées pour des croisements et des produits de réexportation en général transitant vers le Niger en provenance du Nigeria ou d'autres pays vers le Burkina Faso et le Mali. Dans cette catégorie, on trouve des tapis de prières, des tapis de déco-

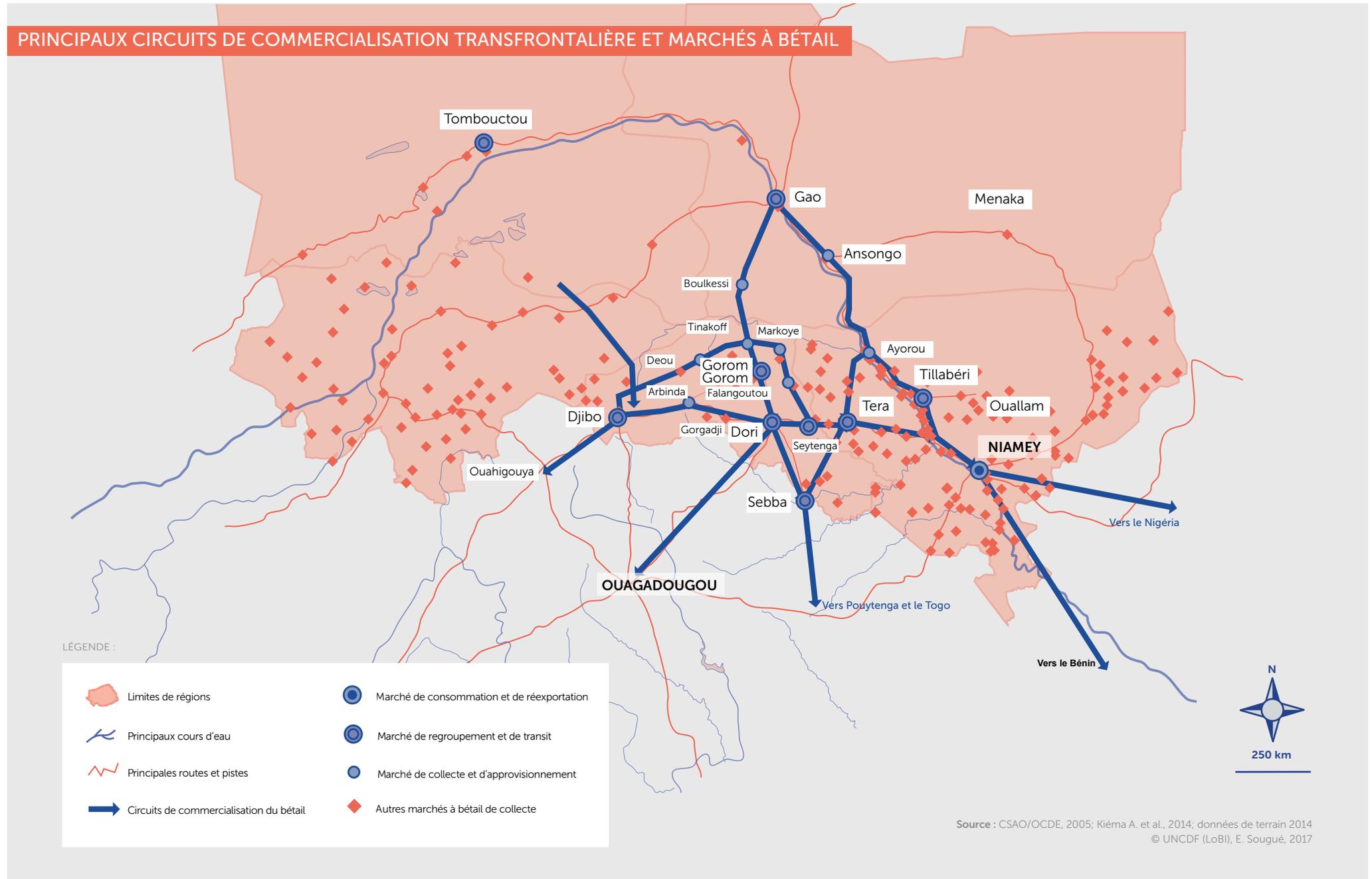
urations intérieures, des tissus provenant du Maghreb ou de l'Arabie Saoudite. En ce qui concerne les races d'animaux pour leurs aptitudes bouchères et laitières, on y trouve le mouton Bali Bali, le zébu Azawak, le zébu Goudali, zébu Bororo, etc. Il en est de même de ces races en provenance du Mali vers le Burkina. Le troisième type de produits échangés concerne les produits agricoles, notamment les céréales, le niébé et les aliments pour bétail en direction du Niger et du Mali. En retour, le Burkina et le Mali importent de l'oignon en provenance du Niger.

Les marchés urbains des villes telles que Dori, Gorom Gorom, Téra, Tillabéri, Gao, Ansongo, jouent le rôle de marchés de consommation et de transit permettant de faire la répartition de ces principaux produits vers les marchés locaux. Il n'y a pas de spécialisation particulière des marchés de consommation générale. Cependant, les marchés à bétail très souvent adossés aux marchés de consommation générale se distinguent par leur dynamisme dans l'animation des circuits commerciaux.



Conduite d'ânes collectés vers un marché
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

Carte 14 : Principaux circuits de commercialisation transfrontalière et marchés à bétail



Commercialisation et marchés à bétail dans la zone transfrontalière de l'IRSahel



Aménagements pour petits ruminants marché à bétail de Djibo
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014



Achat-vente de boeufs Seytenga
Photos de terrain, E. SOUGUE, Août 2014



Route Dori - Falagountou
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

Les infrastructures économiques : un espace transfrontalier enclavé de l'intérieur

Support de l'activité économique et commerciale, les infrastructures concernent tous les secteurs. Dans les liens transfrontaliers, les infrastructures de transport et les infrastructures pastorales sont les plus importantes. La Carte 15 présente le réseau routier principal en mettant en évidence les axes de mobilité transfrontalière.¹⁰ Ce sont les axes qui sont utilisées par les populations pour traverser la frontière et joindre les localités frontalières entre elles. Les motifs de traversée de la frontière sont essentiellement pour la fréquentation des marchés locaux, et urbains, la fréquentation des marchés à bétail, la mobilité transfrontalière pour la recherche de ressources pastorales pour le bétail, la mobilité à la recherche de ressources ou de services non disponibles sur son territoire. En dehors des routes bitumées, la plupart des routes en terres sont dégradées et souvent coupées par les cours d'eau en saison de pluie (voir Image 4).

Certains axes sont des tronçons permettant de joindre d'autres grands axes de circulation internationale. Il s'agit notamment de :

- l'axe Dori-Téra faisant partie d'un corridor régional de transport Ouagadougou-Niamey ;
- l'axe Douentza-Diguel-Baraboulé-Djibo permettant de relier Tombouctou à Dori et à Téra allant vers Niamey d'une part et d'autre part, il permet de relier toute la zone de la Douentza aux principales villes du Burkina via Djibo. Un autre ascendant à cet axe est celui qui part de Hombori, vers Djibo. Ces axes sont peu fréquentés non par manque d'intérêt mais plutôt par insuffisance d'aménagement. La route frontière Burkina -Douentza –Tombouctou fait l'objet de plusieurs projets et identifiée comme route de l'espoir ;
- l'axe Gossi- Gorom Gorom est moins fréquentée mais présente un intérêt majeur pour désenclaver la région et réduire l'insécurité dans cette zone où la circulation est difficile. Elle est également citée par plusieurs acteurs rencontrés et lors de principales réunions tenues à l'occasion d'identifications de projets. Il en est de même de l'axe Tessit – Gorom Gorom permet-tant de relier cette partie intérieure aux principales villes du Nord du Burkina Faso. Ces voies de circulation sont utilisées majoritairement par des populations rurales et par des groupes armés ;
- le dernier axe de mobilité transfrontalière est celui reliant Gao à Tillabéri via Ansongo. C'est le principal axe de circulation entre le Mali et le Niger. C'est aussi un axe commercial et humanitaire majeur qui a facilité le déplacement de plusieurs milliers de populations maliennes vers le Niger. Il permet aussi de rejoindre Niamey.

¹⁰ Ces axes ont été identifiées lors des entretiens effectués avec les acteurs locaux pendant les missions de terrain en 2013, 2014, 2015 dans le cadre du projet LOBI LOBI) et lors de plusieurs réunions conduites dans le cadre du projet Appui à la Coopération transfrontalière dans le Sahel (ACTS) : rencontre de Dori, Avril 2016 financé par ACTS et le PNUD, Rencontre de Ouagadougou, Mai 2016 sur la sécurité et le développement dans l'espace transfrontalier du Liptako Gourma).

Problématique du transport en saison de pluie dans l'espace de l'IRSahel



Route Dori - Arbinda
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014



Route Téra - Taka
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014



Route Téra - Taka
Photos de terrain, E. SOUGUÉ, Août 2014

[5]

LA SANTÉ : UNE FAIBLE COUVERTURE EN

INFRASTRUCTURES ET EN PERSONNEL

MÉDICAL, MAIS DES POSTES DE SANTÉ

FRONTALIERS MUTUELLEMENT FRÉQUENTÉS

Un certain nombre de services sociaux de base sont utilisés mutuellement par les populations frontalières. Il s'agit notamment des services de santé et d'éducation situés à proximité des frontières.

Les cartes suivantes montrent la répartition spatiale de ces services sur l'espace. La Carte 16 présente la couverture en personnel de santé dans les régions frontalières.

En comparant avec les normes recommandées par l'OMS, on note que les régions de l'IRSahel sont largement en dessous de ces normes qui fixent les seuils minima avec les ratio Population/Professionnel de santé à :

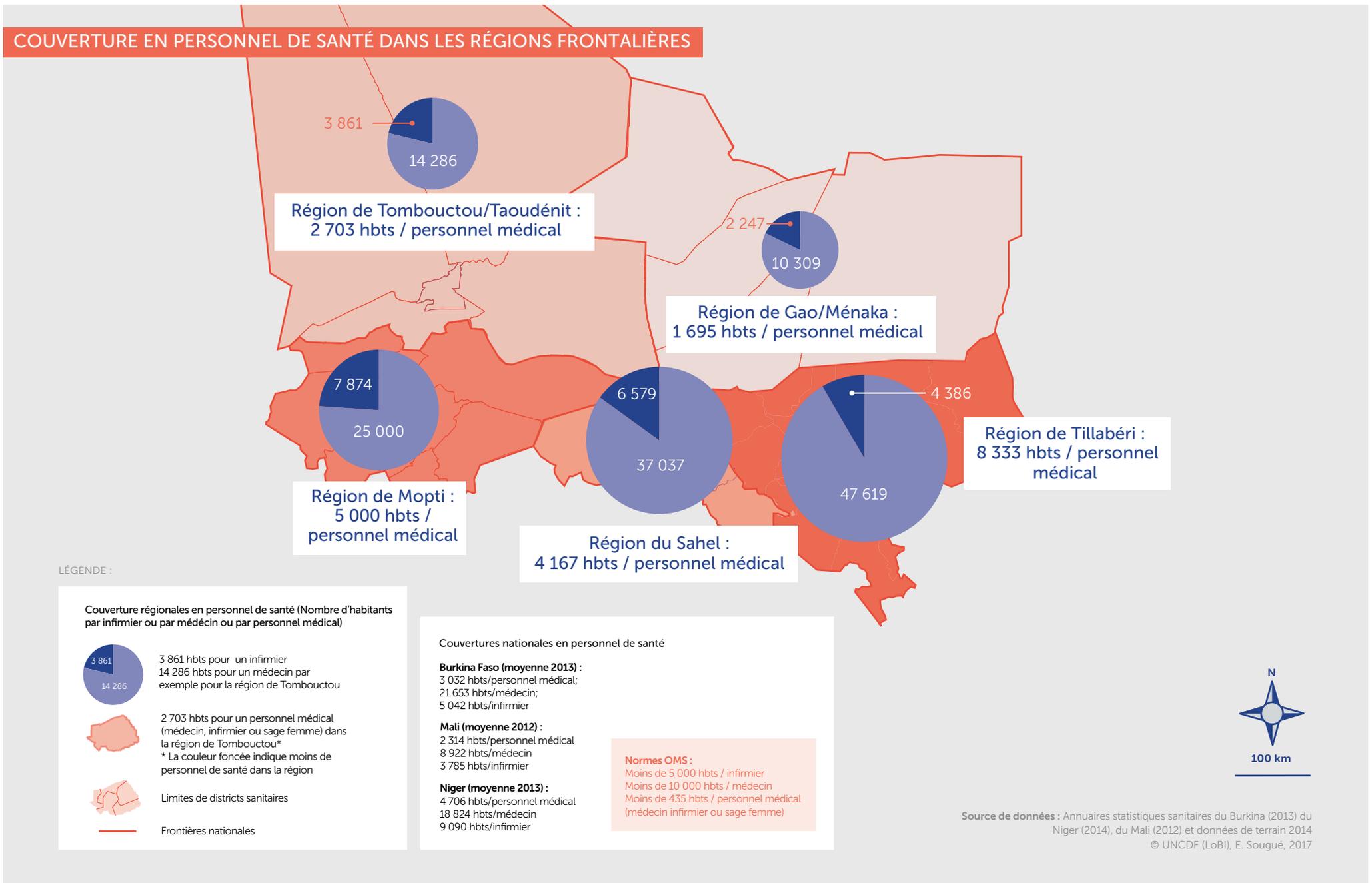
- 1 médecin pour 10 000 habitants ;
- 1 infirmier pour 5 000 habitants ;
- 23 professionnels de santé (médecins, infirmiers et sage-femmes) pour 10 000 habitants soit 434 habitants pour un professionnel de santé.

Les régions de Tillabéri et de Mopti sont les plus déficitaires en professionnels de santé. On note plus de 8 000 et 5 000 habitants par professionnel de santé dans ces régions. La moyenne nationale étant de l'ordre de 4 000 et de 3 000 respectivement au Niger et au Mali. C'est la région qui a les plus faibles ratios population/ professionnel de santé mais reste quand même largement en dessous des normes.

La Carte 17 montre les formations sanitaires qui sont les plus utilisées par les populations de part et d'autre. Elle montre la proximité de certaines formations sanitaires avec la frontière. Les enquêtes de terrain et des rapports de mission¹¹ ont montré que certaines de ces formations sanitaires sont potentiellement transformables en centre de santé transfrontalier car faisant l'objet déjà de dynamiques d'échange et d'utilité transfrontalière. Parmi celles-ci les postes de santé de Labbezanga au Mali, de Tin Akoff au Burkina Faso et de Petelkolé - Chatoumane au Niger sont particulièrement identifiés comme pouvant faire l'objet d'un renforcement technique afin de devenir de véritables centres de santé transfrontaliers de référence pour améliorer l'offre des structures de santé et un maillage équilibré de l'espace notamment dans les zones rurales frontalières.

11 Cf. Rapport de mission de Mme Faucompret, Etat des lieux des structures de santé au Sahel dans la région du Liptako Gourma, ACTS, 2016.

Carte 16 : Couverture en personnel de santé dans les régions frontalières



[6]

LES PROJETS TRANSFRONTALIERS IIRSAHEL

Le programme « Initiatives Transfrontalières de Développement Local (LoBI/UEMOA) » est un programme régional de UNCDF qui vise à renforcer la gouvernance transfrontalière dans la région de l'Afrique de l'Ouest grâce à la définition de stratégies régionales et nationales de coopération transfrontalière et à la promotion de projets pilotes de développement local transfrontalier, ceci afin d'améliorer la stabilité économique et la sécurité des Pays Moins Avancés (PMA).

La phase 1 du programme qui s'est déroulé de 2012 à 2017 s'est focalisée sur la mise en place d'un processus de développement local transfrontalier, y compris les mécanismes institutionnels et financiers conduisant à des investissements répondant aux besoins des communautés transfrontalières.

C'est dans le cadre de cette phase que divers appuis ont été apportés au renforcement de la gouvernance transfrontalière dans l'espace de l'IIRSAHEL et la réalisation d'investissement à titre pilote.

Deux séries de projets d'investissements ont été réalisés grâce à l'appui financier du Luxembourg et du PNUD.

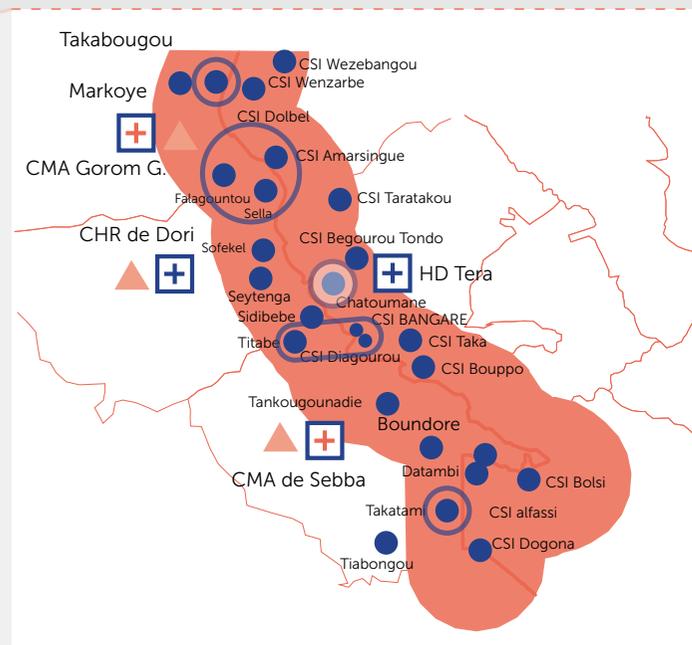
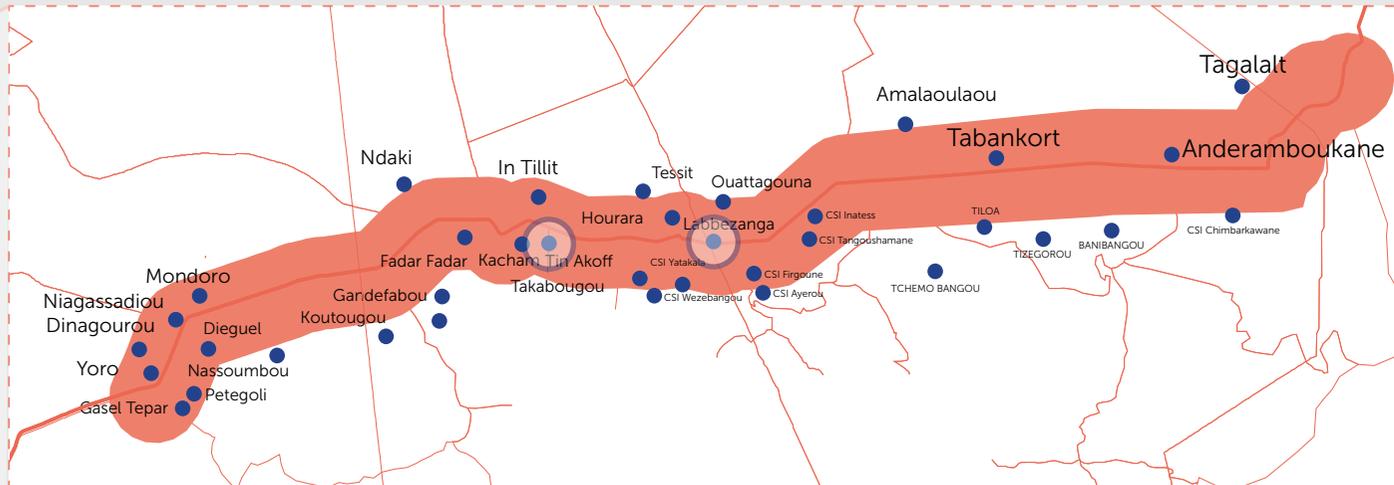
La première série d'investissement a porté sur :

- La réalisation d'une étude de faisabilité de la construction d'une unité industrielle d'aliment bétail à Dori ;
- La construction de deux parcs de vaccination dans la commune de Tillabéri ;
- Le balisage d'une piste à bétail transfrontalière entre le Burkina Faso et le Niger ;
- La construction d'un abattoir - séchoir dans la commune de Téra.

La deuxième série de projets réalisés dans le cadre du LoBI à partir d'un appui financier du PNUD porte sur :

- La construction et réhabilitation de deux parcs de vaccination dans la commune de Téra ;
- La réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Téra ;
- La réalisation d'un micro projet de valorisation de ressources naturelles et de sécurité alimentaire dans la commune de Téra consistant à la culture et transformation de Moringa et de Bourgou (Eckinockloa Stagnina).

La Carte 18 situe géographiquement ces projets dans l'espace transfrontalier Burkina Faso- Niger. Les images sur la page 45 présentent l'abattoir construit à Taka dans la commune de Téra.



Source de données : Annuaire statistiques sanitaires du Burkina (2013) du Niger (2014), du Mali (2012) et données de terrain 2014 © UNCDF (LoBi), E. Sougué, 2017

LÉGENDE :

Formations sanitaires

-  Hôpital
-  Centre Hospitalier régional (Burkina Faso, Niger)
-  CMA: Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (Burkina Faso)
-  CS Réf : Centre de Santé de Référence (Mali)
-  Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS): Burkina Faso
Centre de Santé Communautaire (CSCOM) : Mali
Centre de Santé Intégrée I & II (CSI) : Niger

Légende de la carte

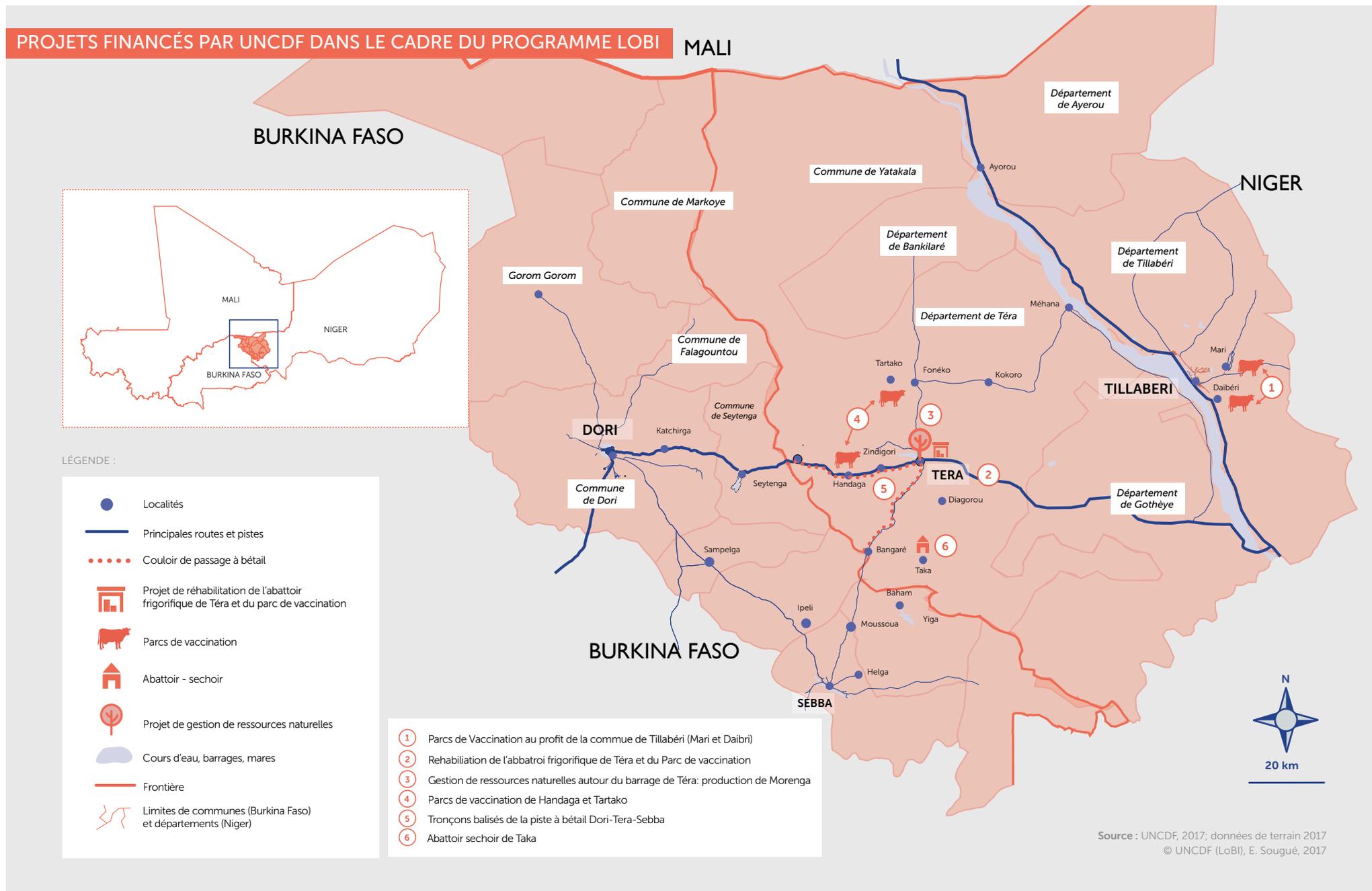
-  Limites des districts sanitaires
-  Services administratifs de santé: Direction régionale, Services des Districts sanitaires
-  Postes de santé potentiellement transfrontaliers (à renforcer dans ce sens)
-  Formations sanitaires fréquentées par les populations frontalières
-  Frontières nationales
-  Zone frontalière de 25 km autour de la frontière

Abattoir Séchoir de Taka (commune de Téra) construit avec l'appui financier de l'UNCDF (Projet LoBI)



Abattoir-séchoir de Taka, construit avec l'appui financier de l'UNCDF
Photo Mairie de Téra, février 2017

Carte 18 : Projets financés par UNCDF dans le cadre du programme LoBI



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES

RÉFÉRENCES ET SOURCES

- ABDOU YONLIHINZA ISSA, 2011. [Thèse]. Transports et désenclavement dans la problématique du développement local à Téra au Niger [En ligne]. Thèse de Doctorat de Géographie. Toulouse : Université Toulouse le Mirail - Toulouse II ; Université de Niamey.
- BURKINA FASO, MINISTERE DE LA SANTE, DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES, mars 2016. Annuaire statistiques 2015.
- BURKINA FASO, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD), décembre 2016. Annuaire statistique 2015.
- BURKINA FASO, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD), 2015. Annuaire statistique de la Région du Sahel 2014.
- BURKINA FASO, MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES, novembre 2015. Annuaire des statistiques de l'élevage 2014.
- BURKINA FASO, 2013. Tableau de bord statistique de l'élevage 2012.
- BURKINA FASO, 2010. Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, ensemble ses modificatifs et textes d'application.
- BURKINA FASO, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD), août 2009. Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et par province.
- BURKINA FASO, MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES, 2009. Recueil des définitions et de concepts usuels en statistique d'élevage.
- COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS) et CENTRE REGIONAL AGRHYMET, [s d]. Le Sahel face aux changements climatiques. Bulletin mensuel, numéro spécial.
- Convention-cadre de coopération décentralisée transfrontalière entre les collectivités territoriales du Sahel au Burkina Faso, au Mali et au Niger, Dori le 25 novembre 2016.
- CSAO/OCDE, BOSSARD L., 2015, les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou. Perspectives nationales et régionales. 22 Octobre 2015 (version provisoire). Paris.
- CSAO/OCDE, 2006. Atlas de l'intégration régionale, les bassins fluviaux transfrontaliers.
- CSAO-OCDE, CEDEAO, UEMOA, CILSS, ROPPA, 2007. Elevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note aux décideurs N°3.

- DESCROIX LUC, DIONGUE NIANG AÏDA, PANTHOU GEREY, ET AL., 2015. « Évolution récente de la pluviométrie en Afrique de l'ouest à travers deux régions : la Sénégambie et le Bassin du Niger Moyen ». Recent trend on rainfall in West Africa through two regions: Senegambia and the Middle Niger River Basin [En ligne]. Disponible sur : < <http://odel.irevues.inist.fr/climatologie/index.php?id=1105> > [Consulté le 13 avril 2017].
- FAO, 2012. La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Proposition de plan d'action. Dakar : FAO
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), SAHEL ECO ET INTERCOOPERATION, 2008. Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Protéger et promouvoir la mobilité du bétail. Etude au Mali. IIED.
- KIEMA ANDRE, TONTIBOMMA GHISLAIN BAMBARA ET ZAMPALIGRE NOUHOUN, 2015. « Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahel : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales ». Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]. N°3,. Disponible sur : < <https://vertigo.revues.org/15404> >.
- Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) 2013-2018 J.nr.104. BKF.805-300, Document de Programme Final, Décembre 2012
- REPUBLIQUE DU MALI, juin 2016. Annuaire statistique 2015 du secteur de développement rural.
- REPUBLIQUE DU MALI, MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, DIRECTION NATIONALE DES SERVICES VETERINAIRES. Rapport annuel 2015.
- REPUBLIQUE DU MALI. Code des Collectivités. Loi N°2012-007 du 7 février 2012 et Loi N°2014-052 du 14 octobre 2014 portant modification de la N°2014-052 du 7 février 2012 portant code des collectivités territoriales.
- REPUBLIQUE DU NIGER, DIRECTION GENERALE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA DECONCENTRATION, 2013. Code général des Collectivités Territoriales. Recueil des textes sur la décentralisation.
- REPUBLIQUE DU NIGER, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2016. Annuaire statistique 2011-2015, édition 2016.
- REPUBLIQUE DU NIGER, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), novembre 2016. Le Niger en chiffre 2016.
- REPUBLIQUE DU NIGER, MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, mars 2015. Annuaire des statistiques sanitaires du Niger.
- REPUBLIQUE DU NIGER, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), août 2015. Annuaire statistique régional de Tillabéri 2010-2014.
- REPUBLIQUE DU NIGER, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2013. Annuaire statistique 2008-2012, édition 2013.
- SOUGUE EDMOND, 2016. [Thèse]. Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction. Thèse de Doctorat de Géographie – Aménagement. Toulouse : Université de Toulouse Jean Jaurès.
- UEMOA, 2011. Initiatives pour l'intégration des Infrastructures Régionales du Sahel 2011-2016. Un projet pilote pour la prise en compte des collectivités locales de Dori, Djibo,
- Gorom-Gorom, Sebba, Téra, Tillabéry, Gao, Tombouctou dans le processus d'intégration de l'espace UEMOA, Yaam International, mars 2011.
- UNCDF, 2012. LOBI/UEMOA, Initiatives Transfrontalières de Développement Local pour l'Afrique de l'Ouest (PRODOC).
- UNCDF et UEMOA, 2014. Compte rendu rencontre du cadre de concertation « c3sahel » de la zone IIRSAHEL, Dori (Burkina Faso), 17 et 18 juin 2014.

BASES DE DONNÉES EN LIGNE UTILISÉES

- FOOD AND AGRICULTURE DATA NETWORK (FAO) : <https://www.countrystat.org/>
- THE HUMANITARIAN DATA EXCHANGE (HUMANITARIAN INFO) : <https://data.humdata.org/>
- UNITED NATIONS, WORLD POPULATION PROSPECTS : <https://esa.un.org/unpd/wpp/>

DEUXIÈME PARTIE : **ANNUAIRE DES ACTEURS**



Une des principales routes menant de Dori (Burkina Faso) vers la frontière avec le Niger
UNCDF/ Stéphanie Tailleux

[1]

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Tableau 5 : Les principales collectivités de l'espace transfrontalier de l'IIRSAhel

Régions	Provinces	Communes urbaines et communes frontalières	Contact / Maire
BURKINA FASO			
REGION DU SAHEL Gouverneur de la région du Sahel Bureau Gouverneur : Tél : (226) 24 46 00 70/ 24 46 0515 Secrétaire Général : Bureau : (226) 24 45 05 25 Conseil Régional : Dori	Province de l'OU DALAN	Commune de Gorom Gorom Commune urbaine	Contact Mairie Tél : (226) 24 46 90 78/24 46 93 71 Maire : MAIGA Yacouba Abdoulaye Tél : (226) 70 38 33 12
		Commune de Déou	MOHAMED Ag Rali Rali Tél : (226) 71 52 42 90
		Commune de Markoye	ABDOULAYE Zizou Tél (Mob.) : (226) 70 72 72 90
		Commune de Tin-Akoff	ELMEYMOUN Ag Féréby Tél (Mob.) : (226) 71 65 30 66
	Province du SÉNO	Commune de Dori	Mairie de la commune BP 298. Tél : (226) 24 46 01 6/24 46 03 60 DIALLO Ahmed Aziz Tél : (226) 71 77 01 84
		Commune de Falagountou	MAIGA Saïdou Tél : (226) 70 20 85 36
		Commune de Seytenga	Mairie de la commune Tél : (226) 24 46 74 05 Maire : TAMBOURA Amadou Tél (Mob.) : (226) 70 68 51 53/ (226) 78 60 06 00

Régions	Provinces	Communes urbaines et communes frontalières	Contact / Maire
BURKINA FASO			
REGION DU SAHEL Gouverneur de la région du Sahel Bureau Gouverneur : Tél : (226) 24 46 00 70/ 24 46 0515 Secrétaire Général : Bureau : (226) 24 45 05 25 Conseil Régional : Dori	Province du SOUM	Commune de Djibo	Contact Mairie : Tél : (226) 24 56 02 21/ (226) 24 56 00 65 DICKO Oumarou Tél : (226) 70 26 11 92
		Commune de Baraboulé	Maire : DICKO Boureima Tél : (226) 78 25 87 86
		Commune de Diguel	Contact Mairie : Tél : (226) 24 56 00 19 Maire : DICKO Souhaïbou Tél : (226) (226) 78 21 64 01
		Commune de Koutougou	Maire : KOUNDAB Hamidou Tél : (226) 76 07 64 24
		Commune de Nassoumbou	Maire : DICKO Abdou Salam Tél (Mob.) : (226) 71 23 23 93
	Province du YAGHA	Commune de Sebba Commune urbaine	Contact Mairie : Tél : (226) 24 46 82 19 Maire : HAMADI Boubacar Tél (226) 73 28 77 75
		Commune de Boundoré	Maire : SONGOLI Ousongola Tél : (226) 78 06 22 28
		Commune de Mansila	Maire : BARRY Moctar Sidiki Tél (B) : (226) 24 46 78 11 Tél (Mob.) : (226) 70 26 20 08 /(226) 78 991844
		Commune de Tankougounadié	Maire : HAMIDOU Boubacar Tél (Mob.) : (226) 72 25 51 37
		Commune de Titabé	Contact Mairie : Tél : (226) 24 46 76 05/ 24 46 76 31 Maire : DICKO Hamidou Tél (Mob.) : (226) 70 78 12 66

Régions	Provinces	Communes urbaines et communes frontalières	Contact / Maire
MALI			
RÉGION DE GAO Gouvernorat de Gao Conseil régional de Gao	Cercle de GAO	Commune urbaine de Gao	Maire: DIALLO Sadou Tél: (223) 76 05 11 30/ 66 73 58 76
		Commune de Ouattagouna	Maire : KEÏLOU Harouna Tél : (223) 73 32 35 56
	Cercle de ANSONGO	Commune de Tessit/Gao	Maire : AG EFFANFANE Ibrahim Tél : (223) 78 40 52 30
		Commune de N'Tilit /	Maire : AG KAOUSSANE Hahadou Tél : (223) : 76 19 78 82
RÉGION DE MOPTI Gouvernorat de la région de Mopti Conseil régional de Mopti	Cercle de DOUENTZA	Commune de Mondoro	Maire : MORBA Yaya Tél (mob.) : (223) 79 17 91 43
	Cercle de KORO	Commune de Yoro/Mopti	Maire : DJIMDE Soumaila Tél : (223) 21 44 10 16/ 76 35 15 03
RÉGION DE TOMBOUCTOU Gouvernorat de la région de Tombouctou Gouvernorat de la région de Tombouctou	Cercle de TOMBOUCTOU	Commune urbaine de Tombouctou	Maire: OUSMANE Hallé Tél : (223) 74 44 04 80
	Cercle de GOURMARHAROUS	Commune de Gossi	Maire : AG ELMOUNER Mossa Tél (Mob.) : (223) 76 94 11 36
NIGER			
RÉGION DE TILLABÉRI Gouvernorat de Tillabéri Conseil régional de Tillabéri	Département de AYOROU	Commune de Ayorou	Mairie Ayorou Tél :(227) 21 71 16 18 Maire : ZAKARIA Moussa Tél : (227) 96 97 04 82
		Commune de Inates	Maire : ISMAGH AbdoulayeAg Tél : (227) 96 43 53 10 1er Vice-Maire : ALHAMIDOU Issalah Tél : (227) 97 15 22 04
	Département de BANKILARE	Commune de Bankilaré	Maire : ALMOUGE Abdoulaye Tél : (227) 96 58 70 95 1er vice maire : BOUREIMA Mme Fati Tél : (227) 96 50 63 73

Régions	Provinces	Communes urbaines et communes frontalières	Contact / Maire
MALI			
RÉGION DE TILLABÉRI Gouvernorat de Tillabéri Conseil régional de Tillabéri	Département de TERA	Commune de Diagourou	Maire : ALZOUMA Amadou Tél : (227) 96 97 54 09 1er Vice-Maire: HAMADOU Sahidi Tél : (227) 98 15 15 99
		Commune de Goroual	Maire : Mme HALIDOU Halimatou. Tél : 96 49 34 95 1er Vice-Maire : ARKOUSSOU Sadaka Tél : (227) 96 73 63 55
		Commune urbaine de Téra	Mairie Téra Tél: (227) 21 71 10 40... Maire: NIANDOU Hamidou Tél : (227) 96 29 60 30 Email : tchemogo_niandou@yahoo.fr 1er Vice-Maire: SOUMANA Idrissa
	Département de TILLABÉRI	Commune urbaine de Tillabéri	Mairie Tillabéri www.communetillabery.org Tél : (227) 20 71 13 15/ 20711558/20711085/20711258 Maire : KABOYE Morou Tél : (227) : 96 99 67 44 Email : mairiety@gmail.com 1er Vice maire : DOUMA Moussa Tél : (227) 96 57 13 25

[2]

LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

Tableau 6 : Les acteurs du secteur agricole

Lieux /situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Burkina Faso : Services techniques/ Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire		
Dori (Province du Séno)	Direction Régionale / Région du Sahel Principales missions : - Agriculture, gestion des ressources en eau - Gestion des ressources halieutiques	Tél : (226) 24 46 02 64
	Direction Provinciale Province du Séno	Tél : (226) 24 46 02 64
Services frontaliers	Service départemental de Falagountou/ frontière Niger Département de Falagountou	
	Service départemental de Seytenga/ frontière Niger Département de Seytenga	
Djibo (Province du Soum)	Direction Provinciale du Soum Province du Soum	Tél : (226) 24 56 02 92/24 56 04 71
Services frontaliers	Baraboulé	
	Diguel	
	Nassoumbou	
	Koutougou	

Lieux /situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Burkina Faso : Services techniques/ Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire		
Gorom- Gorom (Province de l'Oudalan)	Direction Provinciale de l'Oudalan Province de l'Oudalan	Tél : (226) 24 46 91 35
Services frontaliers	Tin - Akoff	
	Déou	
	Markoye	
Sebba (Province du Yagha)	Direction Provinciale Province du Yagha	Tél : (226) 24 46 82 96
Services frontaliers	Boundoré	
	Mansila	
	Tankougounadié	
	Titabé	
Burkina Faso : Projets/ ONG de développement dans le domaine agricole présent dans la région du sahel		
Dori (Province du Séno)	<p>Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) 2013-2018</p> <p>But : contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole. • Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole 	<p>Coordination générale du PCESA : DEP du Ministère de l'Agriculture</p> <p>Point Focal Dori : Service des Etudes et planification Tél : (226) 24 46 05 34</p>
Burkina Faso : Association / organisations d'acteurs privés		
Dori (Province du Séno)	<p>Chambre régionale d'agriculture/ Région du Sahel</p> <p>Etablissement public à caractère professionnel</p> <p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de représentation et de concertation 	<p>Président de la CRA/ Sahel : AG MADIANE Seydou Secrétaire/Comptable : Mme Ouédraogo Tél : (226) 24 46 05 99</p>

Lieux /situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Burkina Faso : Association / organisations d'acteurs privés		
Dori (Province du Séno)	<p>- assurer la promotion et le développement du monde rural - contribuer à l'organisation des producteurs ; - assurer l'information et la formation au profit des agriculteurs ; - promouvoir et appuyer les projets de développement des agriculteurs et de leurs organisations</p> <p>Agence de l'Eau du Liptako (AEL) Objet : <i>Valoriser le bassin hydrographique du Liptako en tant que cadre approprié de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en oeuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau.</i></p> <p>Le bassin hydrographique national du Niger constitue en sa partie nord l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Liptako. Cet espace de compétence couvre une superficie de 48 667 km² et est composé de quatre sous bassins à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le sous bassin du Béli, • le sous bassin de la Faga, • le sous bassin de Gorouol, • et le sous bassin de Dargol. <p>L'AEL est la structure technique du Comité de Bassin du Liptako. Le Comité de bassin est l'Assemblée Générale de l'Agence de l'Eau du Liptako. IL est chargé de la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de gestion concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Elle comprend des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des différentes catégories d'usagers.</p> <p>Le Comité de Bassin appuie son action sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Comités Locaux de l'Eau (CLE), instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau. • Les espaces de compétence des Comités Locaux de l'Eau correspondent aux sous-bassins ou portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Liptako. • Les Comités Locaux de l'Eau sont reconnus par un acte réglementaire pris par l'autorité compétente conformément aux textes en vigueur. 	<p>Secrétariat AEL Adresse: BP 140 Dori - Région du Sahel BURKINA FASO Tél : (226) 78 82 44 72 Tél (mob) : (226) 70 42 72 38 http://www.eauliptako.bf</p>
Niger : Ministère de l'agriculture		
Directions régionales de Tillabéri	Direction des aménagements et équipements ruraux agricoles/ Région de Tillabéri	Tél : (227) 20 71 10 69
	Direction régionale du développement agricole	Tél : (227) 20 71 14 03/ 20 71 14 05

Lieux /situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Niger : Ministère de l'agriculture		
Directions régionales de Tillabéri	Direction régionale du Génie rural Appui technique au monde agricole et élevage pour l'équipement, les infrastructures et les ouvrages. Par exemple appui à la construction des Banque Aliment Bétail (BAB).	BP 62 Tillabéri Tél : (227) 20 71 10 68
	Secrétariat Permanent du Code rural / Région de Tillabéri Principales missions : - Définitions et mise en oeuvre de la politique foncière - Elaboration du schéma d'aménagement foncier au niveau des régions - Accompagnement des Commissions foncières départementales - Mise en oeuvre de la vision communale de mise en valeur des ressources naturelles et sécurisation foncière.	Gouvernorat de la Région de Tillabéri ABDOUL KARIM Djibril (Secrétaire) Permanent Régional Tél : (227) 20 71 13 98 Tél (mob) : (227) 98 33 27 55
Directions départementales de Téra	Service de l'agriculture	Tél : (227) 21 71 10 06
	Direction départementale du Génie rural	Directeur : MAROU Adamou Tél : (227) 96 29 08 97/ 90 94 91 75
Niger : Associations / organisations d'acteurs privés		
Tillabéri	Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) Etablissement public à caractère professionnel Membres consulaires de l'AG de la CRA : 74 élus dont 69 au titre du collège des exploitants individuels et 5 des organisations professionnelles agricoles (OPA). Missions principales : - Faire connaître les préoccupations des diverses catégories de producteurs ruraux et faire valoir leur point de vue dans le cadre des politiques et programmes de développement ; - Informer les producteurs ruraux dans tous les domaines qui les concernent et faciliter leur accès aux services et ressources en leur fournissant les orientations et les conseils adéquats ; - Aider les producteurs ruraux dans la promotion et la réalisation de leur projet, en favorisant leurs organisations et en facilitant la mobilisation des appuis techniques et financiers dont ils ont besoin ; - Représenter et défendre l'intérêt de l'ensemble de la profession agricole ;	BP : 173 Tillabéri / NIGER ; Tel : (227) 21 71 55 69 / 96 97 86 87 / 96 29 38 71 E-mail : cratillabri@yahoo.fr
Téra	Principales unions départementales d'acteurs agricoles fonctionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • Union MAMAR • Union KASSEY • Union HAREYBANE • Fédération TASSIBANKI 	S/C Commune urbaine de Téra

[3]

LES ACTEURS DE L'ÉLEVAGE

Tableau 7 : Acteurs du secteur de l'élevage

Situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Burkina Faso : Ministère des Ressources Animales/ Services techniques déconcentrés		
Dori	<p>Direction Régionale des Ressources Animales / Région du Sahel : Coordonner les actions de développement des Ressources Animales et d'assurer le fonctionnement et la gestion développement des structures du Ministère des Ressources Animales relevant de leur ressort territorial.</p>	<p>Directeur Régional Tél : (226) 24 46 05 35 Service Etude et Planification Tél : (226) 24 46 05 34</p>
	<p>Direction provinciale du Séno/ Province Séno Appliquer les mesures de politique du Ministère des Ressources Animales, de suivre et d'évaluer les actions entreprises en vue de les adapter aux spécificités locales.</p>	<p>Direction Provinciale des Ressources Animales du Séno Tél : (226) 24 46 03 93</p>
Djibo	<p>Direction Provinciale du SOUM</p>	<p>Direction Provinciale des Ressources Animales du SOUM Tél : (226) 24 56 04 79</p>
Sebba	<p>Direction Provinciale du Yagha</p>	<p>Direction Provinciale des Ressources Animales du Yagha Tél : (226) 24 46 83 14</p>
Burkina Faso : Projets de développement de l'élevage		
Ouagadougou	<p>Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) : Initiative des six pays sahéliens membres du CILSS, (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) But : appuyer le développement du pastoralisme et d'améliorer la résilience des populations pastorales et agropastorales dans les zones ciblées des six pays. Développé sous la coordination opérationnelle du Secrétariat Exécutif du CILSS, en étroite collaboration avec les six pays bénéficiaires.</p>	<p>Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 03 BP 7049 Ouagadougou 03 Tél : (226) 50 37 41 25/26 Fax : (226) 50 37 41 32 E-mail: cilss.se@cilss.bf www.cilss.bf</p>

Situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Burkina Faso : Projets de développement de l'élevage		
	<p>Des programmes nationaux et transfrontaliers pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser les activités pastorales, - accroître le poids économique de l'élevage et - augmenter durablement les revenus des communautés pastorales et agropastorales. 	
Dori	<p>Projet de développement de l'élevage dans la région du Liptako – Gourma (PDEL- LG)</p> <p>Zone de couverture : Provinces du Soum, Séno, Oudalan, Yagha</p> <p>Objectifs : Contribuer au développement intégré et global de la région, à assurer la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus, à maintenir et à garantir la durabilité de la sécurité alimentaire.</p>	<p>Dori :</p> <p>Tél : (226) 24460393</p>
Burkina Faso : Acteurs de l'élevage		
Dori	<p>L'Association pour la Promotion de l'Élevage en Savane et au Sahel (APESS)</p> <p>Mission : « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans le cadre d'une relance durable du secteur de l'élevage, via la promotion d'un élevage familial moderne de vie, pour une société de bien-être»</p> <p>Principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de services financiers ; - mettre en place de plateformes multi-acteurs ; - appui et conseil aux exploitations familiales ; - formations ; - Actions de plaidoyer. <p>L'APESS met actuellement en oeuvre un Programme Régional d'Education et Formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières portant sur 4 composantes qui sont : Education de Base et formation professionnelle ; Coopération transfrontalière ; plaidoyer en direction des Etats et des institutions sous régionales pour susciter leur adhésion et leur accompagnement ; monitoring.</p>	 <p>Secrétariat général APESS 04 BP 590 Ouagadougou 04 - Burkina Faso Tél. : (226) 50 34 66 36 Email : sg@apess.org www.apess.org</p> <p>Centre Régional de Coordination Inter-Pays (CRIPA) de DORI BP 291 Dori - Burkina Faso Tél. : (226) 24 46 02 02 E-mail : apessdori@apess.org</p>
Dori	<p>Conseil Régional des Unions du Sahel</p> <p>Crée en 1989, suite aux sécheresses répétées qu'a connu la région d'une volonté des membres des unions suivantes : UGVO de GOROM/Oudalan, de l'UGVA de ARBINDA/SOUM et l'union ALLAH BEYDOU de Dori/SENO, suivant une réflexion concertée sur la situation alimentaire et la commercialisation du bétail au SAHEL BURKINABE</p> <p>Objectifs : La valorisation des potentialités agro- sylvo- pastorales de la région grâce au développement d'approches alternative valorisant l'Homme Sahélien dans son milieu,</p> <p>Membre du CRUS et zone d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les unions établies dans le ressort territorial du Sahel Burkinabé région frontalière du Mali et du iger (Séno, Soum, Yagha, Oudalan) - 38 667 personnes membres de 1776 groupements organisés en 61 unions et associations affiliées au CRUS. (16 258 femmes, 22 409 hommes dont 13 522 jeunes 	 <p>BP 293 Dori, Tél : (226) 40 46 01 37; E-mail : crus@fasonet.bf</p> <p>Coordinateur : Cisse Boubacar Tél : (226) 70 28 95 22 Chargé de suivi évaluation : Diallo Boubacar, Tél : (226) 70 34 34 80</p>

Situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Niger : Ministère de l'élevage : Services techniques déconcentrés		
Tillabéri	Direction Régionale de l'élevage	Tél : (227) 20 71 12 52
	Service d'élevage	Tél : (227) 20 71 14 46
Téra	Direction départementale de l'élevage	Directeur : Boureima Moussa Tél : (227) 90 45 76 90/ 96 22 67 65
	Service vétérinaire/élevage	Tél : (227) 21 71 10 09
Services frontaliers	Service communal de l'élevage ou centre d'intervention de base (CIB) dans les communes - Poste vétérinaire à Dargol et Ayorou - CIB à Diagourou	
Niger : Projets de développement de l'élevage		
Tillabéri	Projet de développement de l'Élevage dans la Région du Liptako Gourma (PDERLG) Assurer un développement intégré et global, promouvoir l'économie locale par l'amélioration des revenus et des conditions de sécurité alimentaire durable des populations. Zones d'intervention : Région de Dosso de Niamey et de Tillabéri	BP 12 091 Niamey Tél : (227) 20 71 00 11 Unité de Gestion du Projet à Tillabéri Tél : (227) 20 71 10 29
Niger : Acteurs de l'élevage et organisations d'éleveurs		
Niamey	<p>Réseau Billital Maroobé</p> <p>Réseau des organisations, d'Éleveurs et de Pasteurs d'Afrique : cadre régional ouest africain de référence des éleveurs et pasteurs pour la défense des intérêts de ses membres</p> <p>Grandes missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les éleveurs dans le processus d'élaboration des politiques nationales et sous régionales de développement de l'élevage ; - Sécuriser l'élevage en Afrique par une saine et équitable gestion des ressources naturelles essentielles que sont, la terre, l'eau et les pâturages ; - Renforcer les capacités des organisations pastorales pour la défense des intérêts des pasteurs en Afrique ; - Promouvoir l'inclusion sociale et le genre ; - Renforcer l'assise du Réseau au niveau régional ; 	 <p>SECRETARIAT PERMANENT BP : 10 648 Niamey Site internet : http://www.maroobe.org/ Tél : (227) 20 74 11 99 Niamey E-mail : billital@intnet.ne</p>

Situation	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
Niger : Ministère de l'élevage : Services techniques déconcentrés		
Niamey	<p>- Défendre l'effectivité des droits des éleveurs et pasteurs.</p> <p>Un des domaines de spécialité : La problématique de la transhumance transfrontalière dans l'espace sahélien et ouest africain ;</p> <p>Le RBM rassemble des organisations de la société civile pastorale de 7 pays structurés en antennes nationales. Ces pays sont : Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal.</p> <p>Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) créée en 1990, reconnue en février 1991 regroupe plus de 800 groupements de base d'éleveurs répartis dans les huit régions du Niger</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de l'élevage (espaces pastoraux, hydraulique pastorale, santé animale, accès au marchés...), - Défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs, - L'accès à la terre. 	<p>SECRETARIAT EXECUTIF BP: 12758, Niamey - Niger Tél : (227) 73 66 22 / 21 E-mail : aren@intnet.ne Représentée à Téra</p>
	<p>Autres associations d'éleveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - GAJEL SOUDOU BABA 	

[4]

ACTEURS DU COMMERCE

Tableau 8 : Acteurs du commerce : Chambres consulaires de commerce

Pays/villes	Acteurs /identification/ Zone de couverture/ Domaine d'activités	Contacts
<p>Burkina Faso Dori</p>	<p>Chambre régionale de commerce, Section Territoriale du Sahel Etablissement public à caractère professionnel. Missions : - représenter les branches des professions commerciales, industrielles et de services ; - proposer des mesures propres à favoriser le développement économique ; - assister ses membres en matière d'informations économiques, de formation, de création ou de gestion d'équipements collectifs. A cet effet, la CCI peut : - organiser des rencontres des acteurs économiques au niveau national et international telles que des foires pour la promotion des produits - organiser des missions et des voyages d'affaires - entretenir des relations avec les collectivités territoriales pour la mise en oeuvre des plans de développement - participer au comité de pilotage ou aux instances de dialogue de projets commerciaux et industriels.</p>	<p>Section territoriale de Dori BP : 26 Dori Tél : (226) 24 46 06 60 Président : DICKO Ousmane Birabia Tél : (226) 24 46 00 75/70 28 55 11</p>
<p>Niger Tillabéri</p>	<p>Chambre de commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCIAN), Circonscription Consulaire régionale de Tillabéri Rôle : Promotion du secteur privé. L'Antenne de la Chambre de Commerce de Tillabéry assure : - la promotion des activités économiques de la région à travers l'organisation de foires et expositions et la participation des opérateurs économiques aux salons, manifestations commerciales et forums tant au plan national qu'au plan international; - La formation des opérateurs économiques sur tous les différents aspects touchant la vie économique ; - L'organisation et l'encadrement des opérateurs économiques à travers la mise en place des syndicats ou associations socio professionnelles ; - la diffusion de toute information nécessaire à leurs activités; - l'appui-conseil indispensable dans l'élaboration des dossiers de projet et la recherche de financement</p>	<p>Antenne de la Chambre de Commerce de Tillabéry Tel : (227) 20 71 1 4 42 Fax : (227) 20 71 1 5 22</p>



UN Capital Development Fund
Two UN Plaza, 26th Floor
NY 10017
New York

Email: christel.alvergne@uncdf.org
www.uncdf.org/lobi



UNDP
INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Empowered lives.
Resilient nations.